

LA GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS



Cécile BAZIN – Marie DUROS
Jacques MALET

21^{ème} édition – Novembre 2016

L'essentiel

Des Français toujours plus généreux

Un signal très encourageant en ces temps de morosité ambiante : en dépit d'un climat politique dégradé, de difficultés économiques importantes, d'un taux de chômage élevé et de très fortes tensions sur la scène internationale, les Français ont donné 4% de plus qu'en 2014 (entre 4,4 et 4,6 milliards d'euros). Cette générosité profite aux associations et fondations de toutes tailles, à l'exception des plus petites (moins de 150 000 euros de collecte), qui souffrent d'un manque de moyens et de notoriété. Elle profite à toutes les causes, et tout particulièrement à l'environnement (+ 12%) et à la recherche médicale (+ 6%).

Plus de 5,5 millions de foyers fiscaux, en légère augmentation par rapport à l'année 2014, ont déclaré à l'administration fiscale des montants de près de 2,5 milliards d'euros, supérieurs de 3,7% par rapport l'année précédente. Les donateurs qui en ont les moyens donnent plus : le bilan annuel moyen des dons déclarés par les foyers imposables a ainsi augmenté de 6,2%, en 2015, s'établissant à 463 euros. Ceci correspond à une confiance, mesurée chaque année par le Comité de la Charte du Don en confiance, qu'une majorité de Français (56%) accorde aux associations et fondations qui collectent.

Les jeunes de plus en plus engagés

Même s'ils ont manifestement été très troublés par le drame du 13 novembre 2015, ce qui a pu détourner leur attention au moment le plus intense des collectes, et si leur entrée dans la vie active est toujours problématique, les moins de 30 ans font jeu égal avec les plus de 70 ans, dans leur effort de générosité, mesuré par le rapport entre ce qu'ils donnent et ce qu'ils gagnent (1,4%, pour une moyenne de 1,1%). Leur générosité va de pair avec leur engagement plus important dans les associations et auprès de projets collectifs de tous ordres, observé ces dernières années.

L'Atlas de la générosité en France

Pour la première fois, une présentation détaillée des territoires permet de montrer ceux qui se détachent particulièrement, selon une méthodologie transparente. L'Île-de-France représente environ 36% des montants collectés en France, et présente un bilan moyen annuel des dons par foyer fiscal supérieur à 700 euros, mais n'arrive qu'en neuvième rang régional pour la proportion de foyers imposables déclarant un don (densité des donateurs). Au regard de cette densité, l'Alsace, la Franche Comté, la Bretagne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et l'Auvergne se classent en tête, la Corse et les départements d'Outre-mer fermant la marche.

Une approche départementale plus fine, permet de distinguer le Doubs (4^{ème}), le Lot (5^{ème}), les Pyrénées-Atlantiques (6^{ème}) et le Tarn (7^{ème}), parmi les plus denses en donateurs, alors que leurs richesses sont bien inférieures à celles des départements comme les Hauts-de-Seine (8^{ème}) ou les Yvelines (14^{ème}). Parmi les 20 départements qui ont enregistré la plus forte augmentation des montants de leurs dons entre 2014 et 2015, 19 ont subi des catastrophes naturelles qui ont clairement renforcé la générosité de leurs habitants.

Le rapprochement entre quelques indicateurs sociaux et économiques, montre que les données démographiques (genre et âge des habitants) n'influencent pas la générosité dans les départements, de même que les votes au deuxième tour de la présidentielle de 2012. En revanche, l'urbanisation et la forte présence des cadres, tout comme la participation électorale vont de pair avec une bonne densité locale de donateurs.

Pour aller au plus près du terrain, l'observation des cent communes les plus importantes a permis un classement inédit, tenant compte du don moyen annuel, de la densité des donateurs et de l'effort de générosité, au regard des revenus : sans grandes surprises, Versailles et Neuilly-sur-Seine se classent en tête, suivies de Strasbourg, et de Paris qui n'arrive qu'en 4^{ème} rang. Mais Colmar (8^{ème}), Angers (12^{ème}), Chambéry (13^{ème}) ou Pau (15^{ème}) se placent très convenablement, en dépit de revenus relativement modestes. Fréjus et Ajaccio ferment la marche.

Les dons aux partis politiques

Le suivi de ces dons déclarés à l'administration fiscale est désormais en place. En 2015, année des départementales (mars) et des régionales (décembre) les montants déclaré se sont élevés à 94 millions d'euros, en baisse de 13% par rapport à l'année 2014, comportant les municipales (mars) et les européennes (mai). Le nombre de foyers déclarant un don aux partis politiques est de 327.000, lui aussi en baisse de 14% par rapport à 2014. La majorité (60%) de ces donateurs a plus de 60 ans. Pour le montant des dons déclarés, Paris se classe nettement en tête, devant Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Neuilly sur-Seine, Nantes, Lille, Bordeaux et Montpellier.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – LES DONNS DECLARES A BERCY EN 2015.....	4
A – Deux années consécutives de hausse.....	4
B – Un léger sursaut en 2015	5
C – Un don moyen annuel en nette hausse	6
D – Les dons des contribuables imposables.....	6
E – Une forte évolution du groupe des donateurs	7
F – Répartition des donateurs en fonction des âges	9
G – La générosité n’attend pas le nombre des années.....	10
CHAPITRE 2 – BILAN DE LA COLLECTE EN 2015	11
A – Examen détaillé de la collecte 2015.....	11
1) Evolutions selon les montants de collecte	11
2) Evolutions par secteur au cours des dernières années.....	12
3) Les dons enregistrés dans les diocèses de l’Eglise catholique	13
4) Les dons enregistrés par l’Eglise Protestante Unie de France	14
5) Les 60 collectes plus importantes en France, auprès des particuliers.....	15
B – Evolution comparée de la collecte et des dons déclarés	16
C – La confiance des Français.....	16
CHAPITRE 3 - L’ATLAS DE LA GENEROSITE EN FRANCE.....	19
A – Le bilan moyen annuel des dons.....	21
B – La densité des donateurs, ou <i>la générosité collective</i>	23
C – L’effort de générosité, ou <i>la générosité individuelle</i>	25
D – Quelques variations significatives entre 2014 et 2015.....	27
E – Une approche inédite par communes.....	28
CHAPITRE 4 – LES DONNS AUX PARTIS POLITIQUES.....	32

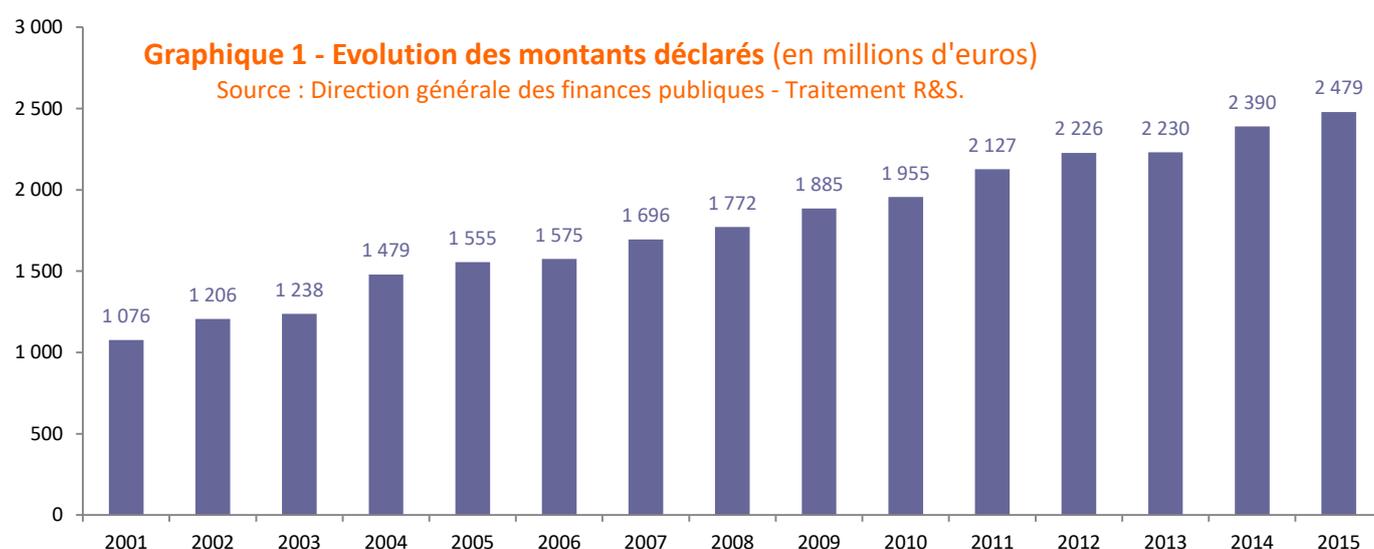
CHAPITRE 1 – LES DONNÉES DÉCLARÉES À BERCY EN 2015

Dans le cadre de notre relation privilégiée avec la direction générale des Finances publiques¹, depuis plus de 20 ans, nous avons pu singulièrement accélérer l'actualisation des données. Nous sommes en effet en mesure d'étudier et de présenter les déclarations des dons consentis par les contribuables en 2015, et déclarés un peu avant l'été 2016. Cela nous permet de rapprocher ces résultats de ceux de la collecte 2015, enregistrée par les associations.

Et pour la première fois, cette année, outre la traditionnelle approche régionale et départementale de la générosité, nous sommes en mesure de présenter les chiffres clefs des cent communes les plus importantes.

A – Deux années consécutives de hausse...

Le graphique suivant permet de montrer l'évolution annuelle des montants déclarés au fil des années, par l'ensemble des foyers, qu'ils soient imposables ou non imposables. Il s'agit des dons aux associations et fondations, sans compter le système fiscal lié à l'activité politique.



Deux années ressortent particulièrement dans ce graphique : 2011 a été marquée par une hausse significative de 8,8% et 2014 par une évolution significative de 7,2%, suite au renforcement de l'incitation fiscale intervenue en 2013. Même si elle est deux fois moindre, la hausse de 3,7% en 2015 mérite d'être saluée, dans le contexte économique actuel. Entre 2011 et 2013, l'augmentation des montants a été de 2,4% en moyenne annuelle. Cette moyenne est de 5,4% au cours des deux dernières années 2014 et 2015. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette accélération significative :

- La digitalisation, encore faible, mais croissante des dons : la progression des nouvelles formes de sollicitation, notamment par voies digitales, les facilités de classement et de conservation qu'offrent les dons numériques et la disponibilité des reçus électroniques, ainsi que la non-obligation de fournir ces reçus sont des facteurs favorables au développement de la collecte. De plus, les actions que mènent les associations et fondations pour opérer de plus en plus, via Internet, facilitent les échanges, et chez les donateurs, réduisent considérablement le temps entre le coup de cœur, l'envie de donner et le passage à l'acte. Nous avons mesuré cet élément non négligeable dans notre enquête 2014 auprès des donateurs.
- L'émergence des plateformes de financement participatif : elles sont de plus en plus nombreuses et rencontrent un succès de plus en plus vif de la part des Français. Le baromètre du crowdfunding publié par l'association *Financement Participatif France* confirme cet engouement. Les fonds collectés, sous forme de dons, ont fortement augmenté en trois années : on est passé de 20 millions d'euros en 2013, à 38,2 millions d'euros réunis en 2014, et à 50,2 millions d'euros en 2015. Certes, ces montants ne représentent qu'une faible part de la collecte, mais plusieurs facteurs permettent d'anticiper leur croissance : la montée en puissance des différentes plateformes, leurs efforts pour faciliter l'accès pour les associations et les fondations, l'appropriation progressive des outils numériques par ces dernières, leur besoin de diversifier leurs sources de financement, le vivier de donateurs que représentent leurs adhérents et leurs partenaires...

¹ Et nous tenons particulièrement à remercier Sandra ABRIC, Christophe DESPONS, Fabio BORZI et Stéphane BRUN pour leur disponibilité et leur efficacité.

- La part des donateurs à hauts revenus : beaucoup de contribuables aisés préfèrent, en déclarant leurs dons, « affecter une partie de leur impôt à la cause ou aux causes qu'ils veulent soutenir », plutôt que de contribuer à une fiscalité et à des dépenses publiques qu'ils ne comprennent pas toujours.
- La multiplication des acteurs d'intérêt général faisant appel à la collecte de dons : depuis quelques années, mais sans faiblir, les établissements d'enseignement supérieur sont devenus des acteurs nombreux et efficaces, notamment auprès de leurs anciens élèves. Le secteur culturel amplifie aussi ses appels de fonds, tant auprès des entreprises que des particuliers. Le nombre de fondations et de fonds de dotation ne cesse d'augmenter chaque année, notamment de la part des entreprises. Les musées, les établissements culturels, les collectivités, les hôpitaux, les centres de recherche... viennent rejoindre ce bataillon de nouveaux collecteurs de fonds.
- Les situations d'urgence et les catastrophes : de nombreuses catastrophes naturelles, ayant donné lieu à des arrêtés officiels, ont provoqué un élan de solidarité dans les départements concernés. Nous reviendrons plus loin sur cette corrélation entre ces événements et l'évolution des montants déclarés dans les départements qui ont été touchés. Les attentats qui ont marqué l'année 2015 ont soulevé de nouvelles générosités, ainsi que les premières vagues de migrants Syriens (la photo d'Eylan, enfant syrien mort sur une plage), sans oublier le tremblement de terre au Népal au mois d'avril.

Au bilan de la générosité des Français, on peut utiliser un modèle d'évaluation² à partir de ce socle précis qui constitue les dons fiscalement déclarés, soit près de 2,48 milliards d'euros, en 2015. En prenant en compte ces dons déclarés, les dons non déclarés fiscalement, les dons de la main à la main et d'autres formes telles que les micro-dons, les dons sur salaires, par SMS..., le total des dons des Français en 2015 se situe entre 4,36 et 4,56 milliards d'euros.

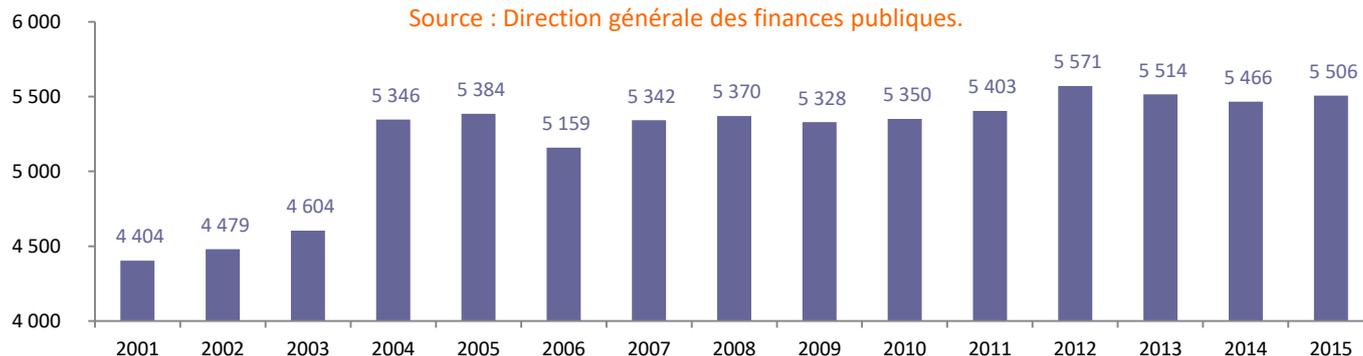
B – Un léger sursaut en 2015

Méthodologie : Depuis quelques années, il est possible de présenter le nombre des foyers fiscaux déclarant un don, en ne comptant qu'une seule fois ceux qui émarginent à plusieurs dispositifs. Cette présentation inclut les foyers fiscaux imposables, ainsi que les foyers fiscaux non imposables. En effet, un foyer fiscal peut devenir non imposable grâce aux réductions d'impôts dont il bénéficie, et ses dons sont alors pris en compte. Mais il peut aussi, s'il est d'ores et déjà non imposable, déclarer des dons sans que ceux-là ne soient pris en compte : il présente ses reçus fiscaux, soit dans le doute et en se donnant toutes les chances qu'ils soient éventuellement pris en compte, soit il suit les recommandations figurant généralement sur les reçus fiscaux, « document à joindre à votre déclaration de revenus », en sachant qu'ils ne seront pas pris en compte car il n'est pas assujéti à l'impôt. A l'inverse, certains donateurs imposables, de moins en moins nombreux, ne déclarent pas tout ou partie de leurs dons.

Le graphique suivant présente le nombre des foyers fiscaux déclarant au moins un don, au cours de la période récente. Après l'année 2012, qui a constitué un record, la situation s'est dégradée.

Graphique 2 : Nombre de foyers fiscaux déclarant au moins un don (en milliers)

Source : Direction générale des finances publiques.

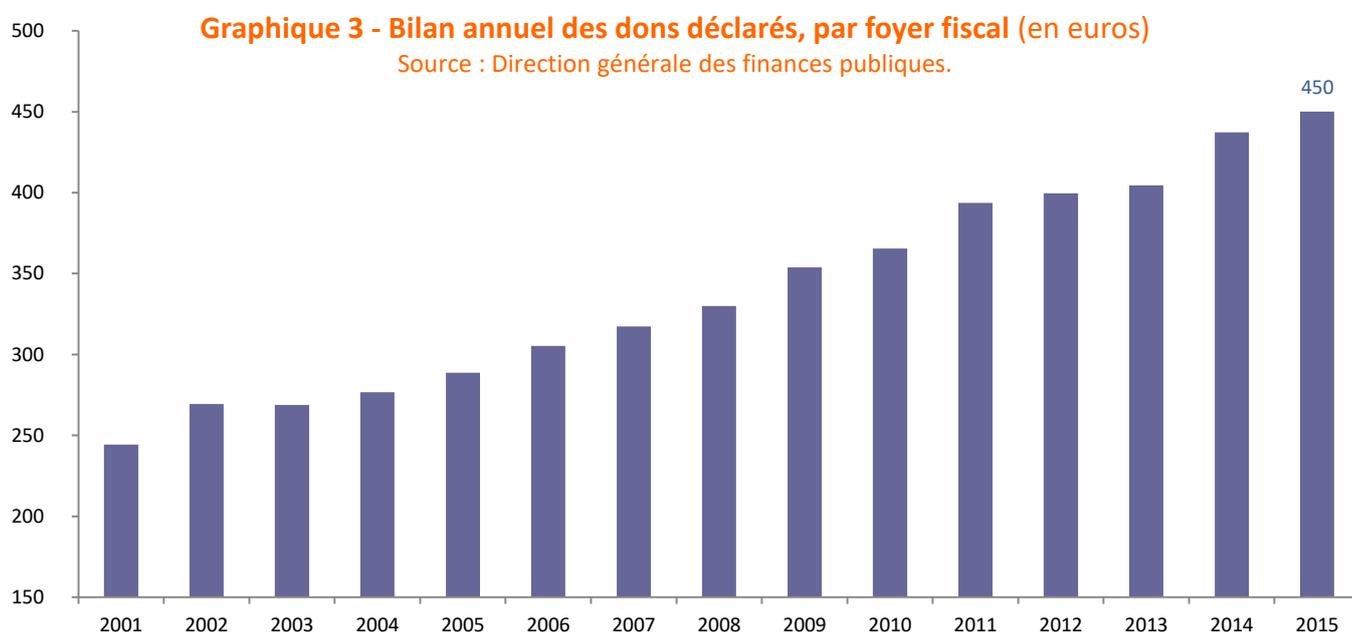


Après deux années en léger repli, on observe un très léger sursaut de 0,7% en 2015. Cette relative stagnation du nombre de donateurs déclarants, depuis 10 ans, interroge particulièrement les professionnels de la collecte de fonds : certes, une génération de donateurs très âgés passe la main, certes les dispositions fiscales ont permis la disparition de la première tranche d'impôt sur le revenu en 2015, mais par ailleurs, la croissance de la population française, l'arrivée de la massive population des « babyboomers » en âge de donner, et les nouvelles formes de sollicitations (face à face dans la rue ou collectes digitales) sont autant de facteurs qui auraient dû faire croître la population des donateurs.

² Construit à partir d'enquêtes pluriannuelles organisées auprès des Français, sur leurs différentes manières de donner.

C – Un don moyen annuel en nette hausse

Dès lors que le montant des dons déclarés augmente régulièrement, d'année en année, pendant que le nombre de déclarants a tendance à stagner, ce que nous appelons ici le « *bilan annuel des dons déclarés, par foyer imposable* » augmente sensiblement. Le graphique suivant présente cette évolution, dont nous précisons bien qu'il s'agit de l'ensemble des dons déclarés par un foyer fiscal, pouvant comporter plusieurs personnes, plusieurs dons consécutifs, et ce à plusieurs associations.



Après une forte hausse en 2011, deux années de relative stagnation, en 2012 et 2013, l'augmentation de ce « *bilan annuel des dons, par foyer imposable* » a été de 8,1% en 2014 et de 2,9% en 2015. Passant de moins de 400 euros en 2011, à un peu plus de 450 euros en 2015.³ Les tableaux 1 (répartition par tranche de revenus) et 5 (répartition par âge) à suivre, apportent quelques précisions sur ce bilan moyen 2015.

D – Les dons des contribuables imposables

Méthodologie : Nous avons toujours attiré l'attention sur la différence évidente dont on doit impérativement tenir compte, entre les contribuables imposables et ceux qui sont non imposables. Les premiers ont, a priori, des moyens plus importants, et surtout de bonnes raisons de déclarer leurs dons, puisqu'ils viendront en réduction significative de leur impôt. Les seconds n'ont pas les mêmes raisons. Pour autant, ils peuvent se situer à la limite de l'imposition, et déclarent alors leurs dons dans le doute, surtout au cours des années récentes qui ont vu une très profonde variation de la proportion des foyers fiscaux imposables. Elle est passée de 54% en 2010 à 60% en 2012, pour se réduire ensuite, année après année (50% en 2013, 48% en 2014 et 45% en 2015).

Au titre de l'année 2015, 24,3% des contribuables imposables ont déclaré un don, quand ils n'ont été que 7,3%, parmi les non imposables. Ces derniers ont déclaré des montants représentant environ un quart du total déclaré. Le tableau suivant portant sur les seuls contribuables imposables, présente donc l'essentiel des dons. Ceci selon les strates habituelles de revenus annuels et à partir des deux critères significatifs que sont respectivement la proportion de donateurs et le bilan annuel moyen déclaré par ces donateurs (nommé ici « *don moyen* »).

³ Par différence, précisons que le don moyen, mesuré à l'échelle des associations par le syndicat France Générosités, est de l'ordre de 63 euros, également en hausse en 2015.

Tableau 1 - Proportion de foyers donateurs imposables et don moyen, par tranche de revenu imposable

Revenus imposables (en €)	Année 2011		Année 2012		Année 2013		Année 2014		Année 2015	
	% de donateurs	Don moyen								
Moins de 15 000	4,4%	153	6,9%	174	6,6%	144	4,9%	113	3,7%	208
15 001 à 19 000	10,1%	161	11,0%	184	10,1%	179	9,6%	182	8,9%	162
19 001 à 23 000	14,2%	187	14,9%	209	14,2%	217	14,1%	226	14,0%	229
23 001 à 31 000	20,6%	218	20,9%	241	20,0%	244	19,8%	257	20,0%	269
31 001 à 39 000	25,5%	268	25,9%	287	25,0%	279	24,9%	291	25,2%	301
39 001 à 78 000	35,7%	391	36,1%	416	34,7%	400	34,3%	408	34,5%	425
Plus de 78 000	46,1%	1 020	46,7%	1 044	46,5%	1068	45,6%	1153	45,9%	1204
Total	21,5%	366	22,1%	385	23,4%	409	23,4%	436	24,3%	463

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S

Pour ce qui concerne l'année 2015, la lecture horizontale montre une petite augmentation de la proportion des contribuables déclarant un don, pour les tranches situées au-dessus de 23.000 euros de revenus imposables annuels. Ceci se traduit par une proportion générale passant de 23,4%, en 2014, à 24,3% en 2015.

Le don moyen a bondi très nettement pour ce qui concerne les contribuables situés au-dessous d'un revenu imposable de 15.000 euros annuels. C'est, du reste, parmi eux que les variations annuelles du don moyen sont les plus fortes, proportionnellement. Dans l'ensemble, le bilan annuel des dons pour l'ensemble des contribuables imposables est passé de 436 euros, en 2014, à 463 euros en 2015.

La lecture verticale de l'année 2015 montre une très grande différence, entre les contribuables imposables les plus modestes (moins de 15.000 euros de revenus annuels), qui sont moins de 4% à déclarer un bilan annuel de leurs dons pour un montant de 208 euros, et les plus aisés (plus de 78.000 euros de revenus annuels). Ces derniers sont environ 46% à déclarer un don, pour un bilan annuel moyen dépassant 1.200 euros.

Rappelons que les contribuables imposables déclarent des dons qui représentent les trois quarts du montant total déclaré à l'administration fiscale.

E – Une forte évolution du groupe des donateurs

Avec un recul de dix années, significatif pour observer les évolutions, nous pouvons constater que la crise a mécaniquement provoqué une forte mutation, au sein du groupe des donateurs. Nous revenons ici à l'ensemble des donateurs, qu'ils soient imposables ou non imposables.

Tableau 2 - Répartition du montant des dons déclarés, selon les tranches de revenus imposables

Tranche de revenu net imposable en euros	Répartition des dons déclarés									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 19 000	7,0%	6,0%	7,0%	6,0%	5,5%	5,5%	5,5%	4,8%	3,5%	3,0%
19 001 à 23 000	5,0%	5,0%	5,0%	5,2%	4,9%	4,8%	5,0%	4,8%	4,4%	4,3%
23 001 à 31 000	14,0%	13,0%	14,0%	14,2%	13,7%	13,4%	12,9%	12,0%	9,9%	9,4%
31001 à 39 000	13,0%	13,0%	13,0%	13,1%	12,8%	12,6%	12,5%	12,2%	11,7%	11,2%
39 001 à 78 000	35,0%	36,0%	37,0%	37,1%	37,2%	37,3%	37,6%	38,1%	39,9%	40,1%
Plus de 78 000	26,0%	27,0%	24,0%	24,5%	26,0%	26,4%	26,5%	28,2%	30,5%	31,9%
<i>Sous total > 39000</i>	<i>61,0%</i>	<i>63,0%</i>	<i>61,0%</i>	<i>61,6%</i>	<i>63,1%</i>	<i>63,7%</i>	<i>64,1%</i>	<i>66,2%</i>	<i>70,4%</i>	<i>72,1%</i>
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Direction générale des finances publiques. Traitement R&S. **Lecture** : Les foyers fiscaux ayant déclaré un revenu imposable inférieur à 19.000 euros, au titre de l'année 2015, ont déclaré des dons pour un montant représentant 3% du total des dons déclarés. (1) En rouge les valeurs en baisse d'une année sur l'autre.

La proportion des montants des dons déclarés par les contribuables situés dans une tranche inférieure à 19 000 euros a baissé à partir de 2009, au moment des premiers effets de la crise financière et économique.

Elle se situe, en 2015, nettement au-dessous de la moitié de ce qu'elle était en 2008. Inversement, la proportion des montants déclarés par les contribuables dont le revenu imposable annuel se situe au-dessus de 39 000 euros est passée de 61% en 2008 à plus de 72% en 2015.

Le tableau suivant, présentant la répartition des foyers fiscaux déclarant un don, en fonction de leurs revenus annuels imposables, affiche la même évolution.

Tableau 3 - Répartition des donateurs, selon les tranches de revenus imposables (1)

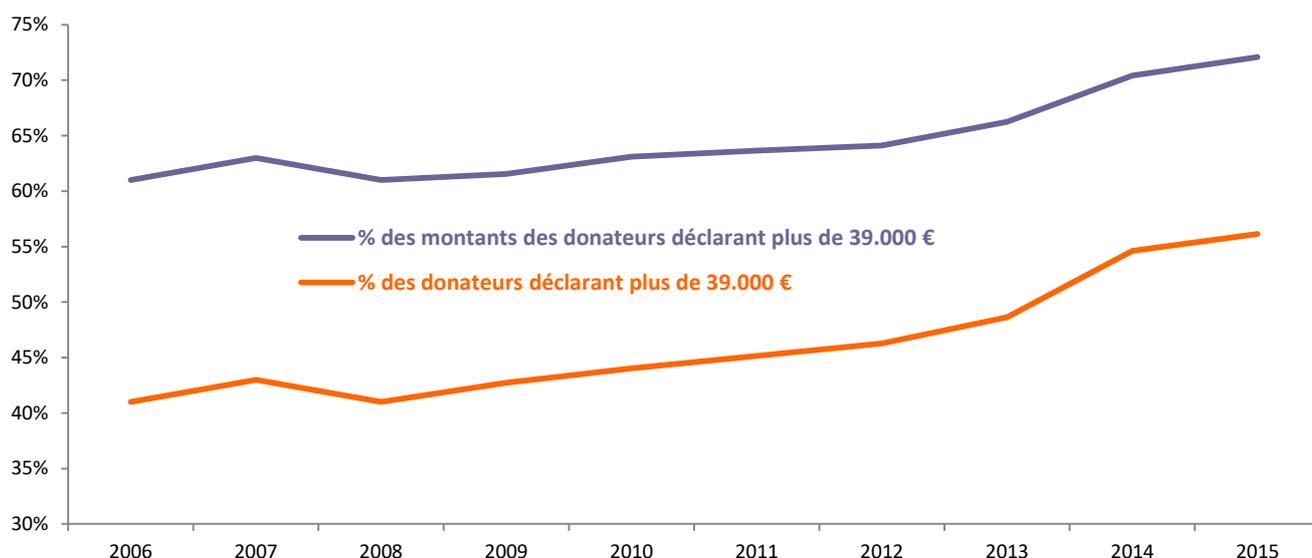
Tranche de revenu net imposable en euros	Répartition des donateurs									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 19 000	12,0%	11,0%	13,0%	12,4%	11,7%	11,3%	11,0%	9,8%	6,9%	6,6%
19 001 à 23 000	9,0%	9,0%	9,0%	8,5%	8,2%	8,0%	8,3%	8,0%	7,1%	7,2%
23 001 à 31 000	21,0%	21,0%	21,0%	20,5%	20,2%	19,8%	18,8%	17,9%	14,8%	14,4%
31 001 à 39 000	17,0%	16,0%	16,0%	16,0%	15,9%	15,8%	15,7%	15,6%	15,9%	15,6%
39 001 à 78 000	32,0%	33,0%	32,0%	33,1%	33,8%	34,4%	35,2%	36,6%	40,9%	41,9%
Plus de 78 000	9,0%	10,0%	9,0%	9,7%	10,2%	10,7%	11,1%	12,1%	13,8%	14,3%
<i>Sous total > 39 000</i>	<i>41,0%</i>	<i>43,0%</i>	<i>41,0%</i>	<i>42,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>45,2%</i>	<i>46,3%</i>	<i>48,6%</i>	<i>54,6%</i>	<i>56,1%</i>
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Direction générale des finances publiques. Traitement R&S. **Lecture** : Les foyers fiscaux ayant déclaré un revenu imposable inférieur à 19.000 euros, au titre de l'année 2015, représentaient 6,6% du total des donateurs. (1) En rouge les valeurs en baisse d'une année sur l'autre.

La proportion des déclarants situés dans une tranche inférieure à 19 000 euros est passée de 13% en 2008 à moins de 7% en 2015. Inversement, le groupe des déclarants situés au-dessus du seuil de 39 000 euros progresse significativement, se situant à plus de 56% en 2015, alors qu'il dépassait à peine la barre des 40% en 2008.

Comme on peut le voir dans les deux tableaux précédents, le seuil au-delà duquel la proportion des montants et des donateurs n'a cessé de monter, depuis 2008, se situe à 39.000 euros de revenus imposables annuels. Un graphique de synthèse reprend la part des donateurs correspondants, sur dix années, à la fois quant à leur nombre et quant aux montants qu'ils ont déclarés.

Graphique 4 – Evolution de la proportion des donateurs appartenant aux strates supérieures à 39.000 euros annuels, et des montants des dons qu'ils ont déclarés.



Source : Direction générale des finances publiques. Traitement R&S.

Les courbes sont parallèles, avec une même légère régression en 2008, au moment de la crise économique et financière. On observe également une même accélération au cours de l'année 2014.

F – Répartition des donateurs en fonction des âges

Il ne peut y avoir de bouleversement au fil des années, mais le tableau de répartition des foyers fiscaux qui déclarent un don montre quelques évolutions significatives en une décennie.

Tableau 4 - Ventilation des donateurs par tranche d'âge (1)

Tranche d'âge	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 30 ans	3,4%	3,6%	3,5%	3,6%	4,0%	4,0%	4,1%	4,0%	3,9%	3,7%
30 – 39 ans	9,6%	9,7%	9,5%	9,6%	10,5%	10,5%	10,4%	10,3%	10,0%	10,0%
40 – 49 ans	15,7%	15,5%	15,2%	15,1%	15,6%	15,5%	15,4%	15,3%	15,0%	14,8%
50 – 59 ans	19,7%	19,2%	18,9%	18,6%	18,7%	18,5%	18,4%	18,1%	17,9%	17,9%
<i>Sous total < 60</i>	<i>48,4%</i>	<i>48,0%</i>	<i>47,1%</i>	<i>46,9%</i>	<i>48,8%</i>	<i>48,5%</i>	<i>48,3%</i>	<i>47,7%</i>	<i>46,8%</i>	<i>46,3%</i>
60 – 69 ans	18,9%	19,3%	19,9%	20,2%	20,5%	20,9%	21,3%	21,4%	21,8%	22,2%
Plus de 70 ans	32,8%	32,7%	33,1%	32,9%	30,9%	30,6%	30,5%	30,9%	31,4%	31,5%
<i>Sous total > 60</i>	<i>51,7%</i>	<i>52,0%</i>	<i>53,0%</i>	<i>53,1%</i>	<i>51,4%</i>	<i>51,5%</i>	<i>51,8%</i>	<i>52,3%</i>	<i>53,2%</i>	<i>53,7%</i>
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S. (1) Les variations négatives, d'une année sur l'autre, sont en rouge.

La lecture de chaque ligne du tableau est facilitée par la coloration en rouge des années qui ont marqué une baisse par rapport à l'exercice précédent. C'est ainsi que les moins de 30 ans ont représenté une part en croissance, entre 2006 et 2010, qui s'est avérée stable entre 2011 et 2014, et en repli en 2015. Il est possible que le développement du don en ligne, même si les plus jeunes n'ont pas l'exclusivité de cette forme de dons, explique une part de cette évolution, peut-être avec quelques limites observées en 2015.

De leur côté, les trentenaires ont vu leur part progresser jusqu'en 2011, et régresser légèrement depuis, avec une stabilisation en 2015. Les quadragénaires ont un peu plus souffert, avec une proportion en diminution continue depuis cinq années. Les 50-59 ans, dont on dit qu'ils doivent assumer parfois le soutien de leurs descendants et de leurs ascendants, ont représenté une part en baisse continue, de 19,7% en 2006, jusqu'à 17,9% en 2014. C'est, en proportion, la plus nette régression de toutes les lignes du tableau.

Pour faciliter la lecture, et pour attirer l'attention du lecteur sur les évolutions caractéristiques, un premier sous-total est présenté, avec la proportion des moins de 60 ans. Elle a donc baissé régulièrement, de près de 49% en 2010, à une proportion qui dépasse à peine 46% en 2015.

Les sexagénaires sont ici les seuls à avoir enregistré une hausse continue de la part qu'ils représentent : depuis un peu moins de 19% en 2010, à un peu plus de 22% en 2015. Les septuagénaires ont connu une évolution différente, avec quatre années de baisse, entre 2009 et 2012, suivies d'une reprise depuis trois ans. En miroir, par rapport à l'évolution de la part des moins de 60 ans, celle des plus de 60 ans est favorable, à l'exception très significative de l'année 2010.

G – La générosité n’attend pas le nombre des années

Compte tenu de leurs plus faibles revenus – ou de leur absence de revenus en attendant de trouver un travail – les moins de 30 ans représentent moins de 4% des donateurs, comme le tableau précédent l’a montré, et 2,6% des montants déclarés. Mais la générosité doit se mesurer en rapprochant les dons déclarés et les moyens dont on dispose. C’est l’objectif du tableau suivant, et l’on verra, contrairement à l’idée reçue, que la plus jeune génération n’est pas moins généreuse que celle de ses aînées.

Tableau 5 - Générosité constatée en fonction des tranches d'âge

Tranche d'âge	Proportion des foyers imposables		Revenu moyen des foyers imposables (A)		Bilan annuel moyen des dons (B)		Effort de générosité Ratio B/A	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Moins de 30 ans	36%	32%	22 520	23 611	395	330	1,75%	1,40%
30 – 39 ans	47%	44%	36 051	37 235	336	347	0,93%	0,93%
40 – 49 ans	49%	47%	45 289	46 946	371	391	0,82%	0,83%
50 – 59 ans	58%	55%	46 124	47 582	453	446	0,98%	0,94%
60 – 69 ans	58%	55%	42 569	43 819	432	529	1,01%	1,21%
Plus de 70 ans	41%	38%	37 099	39 017	501	529	1,35%	1,36%
Total	48%	45%	39 479	41 096	437	468	1,11%	1,14%

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S. **Nota** : La similitude du bilan annuel moyen des dons 2015, entre les 60-69 ans et les plus de 70 ans (529 euros) a été vérifiée et elle est confirmée.

Les moins de 30 ans ont connu une année 2015 plus difficile que les autres, dans la mesure où la proportion d’imposables est passée de 36% en 2014 à 32%, en 2015, soit une baisse de plus de 10%, tranchant nettement avec la baisse moyenne de 5,4% observée cette dernière année. Ces difficultés ont influé sur le bilan annuel des dons déclarés, passant de 395 euros en 2014 à 330 euros en 2015. De ce fait, le rapport entre le don moyen et le revenu moyen s’est dégradé, passant de 1,75% à 1,40%.

Il est également possible, selon le témoignage des organisations qui collectent, que les attentats de novembre aient joué un rôle dans cette évolution : de par la cible de ces attentats et l’âge des victimes, les plus jeunes se sont sentis clairement concernés et cela les a troublés fortement. Ceci s’est passé au cours de cette période de fin d’année 2015, particulièrement intense, en matière de générosité financière. Comme nous l’avons montré dans nos enquêtes sur le sujet auprès des donateurs, lorsque l’attention est monopolisée sur un fait prégnant, les autres sujets en pâtissent un peu, dont les traditionnels dons d’avant les fêtes.

Pour autant, cette génération affiche encore un ratio supérieur, de très peu, à celle des plus de 70 ans (1,36%), et reste en tête pour ce que nous appelons « l’effort de générosité ». Ce comportement doit être souligné. Faut-il voir ici un effet très direct et combiné, du don en ligne, et de l’essor des plateformes de financements participatifs ? Faut-il le rapprocher des évolutions récentes sur le bénévolat, avec un intérêt croissant pour les associations dans lesquelles ils s’engagent plus facilement qu’avant, et la volonté de jouer un rôle citoyen qu’ils sont de plus en plus nombreux à revendiquer ?

Entre 30 et 50 ans, les charges familiales augmentent, avec l’arrivée des enfants, et on peut comprendre que cet effort de générosité passe sous la barre des 1%, même si le revenu augmente régulièrement avec l’âge, jusqu’à la tranche « 50-59 ans », pour décliner ensuite compte tenu de la fin de la vie active. La proportion des foyers imposables, en fonction de l’âge, suit sensiblement la même courbe.

Il est important d’observer une nette évolution des repères liés aux sexagénaires : une augmentation significative du bilan annuel des dons, plus rapide que celle des revenus annuels, et un ratio de générosité bondissant à 1,21%. Ceci est-il lié, pour partie, à l’allongement de la vie active ?

Au bilan, cet effort de générosité progresse régulièrement, se situant à 1,06%, en 2013, à 1,11%, 2014, et à 1,14% en 2015. Ceci mérite d’être souligné, comme le témoignage d’un engagement citoyen qui évolue sous cette forme, comme il évolue sous la forme du bénévolat.⁴

⁴ [La France bénévole 2016](#) – 13^{ème} édition préparée en lien avec France Bénévolat

CHAPITRE 2 – BILAN DE LA COLLECTE EN 2015

Ce chapitre présente successivement un bilan construit à partir d'un panel significatif de 171 associations et fondations. Elles représentent ensemble une collecte de plus de 1,36 milliard d'euros. S'ajoutent le bilan des collectes présentées par la Conférence des Evêques de France et celui de l'Eglise Protestante Unie. Le chapitre se termine par un rapprochement de l'évolution de cette collecte et de celle des dons déclarés auprès de l'administration fiscale, montrant que ces deux repères sont tout à fait significatifs et complémentaires ?

A – Examen détaillé de la collecte 2015

Présentation du panel : Cette analyse s'appuie sur les montants de collecte des particuliers, hors legs, de 171 associations et fondations, ainsi que sur les collectes de l'Eglise catholique et de l'Eglise Protestante Unie de France, présentées séparément. Ensemble, ces montants représentent plus de 1,86 milliard d'euros, soit un peu plus de 40% du montant total estimé de la collecte en France, hors dons de la main à la main.

Les montants de collecte ont été communiqués directement par les organismes dans le cadre d'une coopération renouvelée chaque année ou puisés dans les « comptes d'emplois des ressources » publiés sur leur site ou sur celui du Journal officiel. Un retour sur l'année antérieure permet de tenir compte des ajustements que certains collecteurs sont amenés à faire, afin de nous assurer d'un suivi annuel le plus précis possible.

En 2012, le bilan de la collecte, établi à partir d'un panel de 123 associations et fondations, affichait une évolution modeste de 1% environ, en euros courants. En 2013, l'augmentation s'élevait à 2%. En 2014, le suivi réalisé sur la base d'un panel, significativement élargi de 162 associations et fondations, avait révélé une progression générale légèrement inférieure à 4%. Elle est légèrement supérieure en 2015, à partir d'un panel étendu à 171 organismes collecteurs. Autour de ce résultat global que l'on affichera à 4%, des différences subsistent, selon la taille des associations et selon le secteur dans lequel elles interviennent.

1) Evolutions selon les montants de collecte

Dans cette première approche, les associations et fondations sont réparties en quatre groupes, selon le montant total de leur collecte perçue auprès des particuliers, en 2015.

Tableau 6- Evolution de la collecte par strate ⁽¹⁾

	2014-2015			Rappel des variations des années antérieures					
	Nombre d'associations et fondations observées	Montant de collecte (en millions d'euros)	Variation de la collecte	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Moins de 150 000 euros	24	1,5	en baisse	en hausse	stable	en baisse	en baisse	en baisse	en hausse
Entre 150 000 et 1 million	46	22,0	en hausse	en baisse	en baisse	en hausse	stable	stable	en hausse
Entre 1 et 10 millions	60	207,6	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse	stable	stable
Plus de 10 millions	41	1 126,5	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse	stable	en hausse	en hausse

Source : Recherches & Solidarités. Panel de 171 associations et fondations. ⁽¹⁾ Ces résultats s'appuient à la fois sur la proportion des associations stables, en hausse ou en baisse, d'une année sur l'autre, et sur le montant global de la collecte, dans chacune des strates.

Le bilan de l'année 2015 a été le plus terne pour les associations qui collectent moins de 150 000 euros. Elles retrouvent une tendance à la baisse, après une année de hausse induite par quelques résultats particulièrement positifs et un partage à part égale des situations favorables et défavorables. En 2015, les cinq augmentations supérieures à 10% ne compensent pas la diminution enregistrée par les deux-tiers des associations de ce panel.

Au-delà de cette première tranche, les trois autres ont bénéficié de l'augmentation constatée en 2015. Les associations et les fondations qui collectent entre 150 000 euros et 1 million d'euros, au nombre de 46 dans le panel, affichent un bilan général positif, avec 17 organismes en baisse et presque autant en augmentation sensible (supérieure à 10%). Celles qui collectent entre 1 et 10 millions d'euros, sont moins nombreuses à enregistrer un repli : une dizaine sur 60 appartenant à ce panel. Elles sont deux fois plus nombreuses à se distinguer par une hausse de 10% ou plus. L'augmentation globale de ces deux tranches est légèrement supérieure à la moyenne générale, de l'ordre de 4%.

Les plus grandes organisations, celles qui collectent plus de 10 millions d'euros par an auprès des seuls particuliers, se situent légèrement en dessous de cette moyenne. Elles connaissent généralement des évolutions régulières. Certaines ont connu des collectes exceptionnelles liées à des événements particuliers propres à leur histoire ou à la cause qu'elles défendent, d'autres ont pu récolter les fruits d'une nouvelle organisation. Inversement, d'autres ont pu rencontrer des difficultés pour maintenir le montant de l'année antérieure, mais les baisses enregistrées sont généralement moins fortes que dans les organisations de taille plus modeste. Au bilan, hormis une année 2012 stable, les plus grandes organisations parviennent chaque année à afficher une progression du montant de leur collecte.

2) Evolutions par secteur au cours des dernières années

Ce tableau, constitué d'une manière homogène au fil des années, permet de voir les évolutions des sept principaux secteurs identifiés dans le panel. Les variations qui sont présentées pour chacun d'entre eux sont des moyennes qui recouvrent des réalités parfois différentes, propres à chaque association ou fondation. Sa lecture ne peut être dissociée des commentaires qui lui succèdent et qui permettent d'en tenir compte, du mieux possible.

Tableau 7 - Variation annuelle des montants de collecte par secteur ()*

	2014-2015			Rappel des variations des années antérieures						
	Nombre d'associations et de fondations	Montant de collecte (en millions d'euros)	Variation de la collecte	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Aide aux personnes atteintes de maladie ou de handicap	32	138,1	3%	2%	2%	1%	-1%	3%	-1%	0%
Aide à la recherche médicale	19	236,0	6%	6%	-5%	4%	5%	3%	3%	7%
Aide sociale en France	35	457,9	3%	7%	6%	8%	9%	1%	3%	3%
Environnement	5	32,8	12%	6%	15%	15%	18%	3%	6%	6%
Organisations de solidarité internationale (OSI) - santé	11	173,9	5%	5%	1%	7%	3%	3%	4%	5%
OSI - enfance	22	133,0	3%	5%	3%	3%	-1%	-2%	2%	1%
OSI - développement	27	98,7	5%	4%	9%	-4%	5%	-2%	1%	0%

Source : Recherches & Solidarités. (*) Ce tableau se limite à 145 associations ou fondations, les autres organismes ne formant pas des ensembles homogènes suffisants pour constituer un secteur d'observation. ⁽¹⁾ Observation réalisée hors collecte en faveur d'Haïti.

Contrairement aux années antérieures, l'augmentation de la collecte en 2015 a profité à tous les secteurs observés, dans ce suivi pluriannuel.

Celui de l'*environnement* se détache nettement, sous l'influence de la médiatisation engendrée par l'organisation de la Cop 21 à Paris, en fin d'année 2015 et au dynamisme des organisations environnementales en matière de collecte. La progression de celle-ci, observée chaque année depuis 2008 dans ce domaine, a doublé en 2015 par rapport aux deux années antérieures. Elle concerne les 5 organisations de ce panel, des plus modestes comme Terre et Humanisme et la Ligue de protection des oiseaux, aux plus importantes que sont Greenpeace et WWF-France, en passant par la Fondation pour la Nature et l'Homme, présidée par Nicolas Hulot qui était l'Envoyé Spécial du Président de la République pour la protection de la planète. Cette forte augmentation est à rapprocher de la confiance accrue des Français dans les associations et les fondations, pour agir pour la protection de l'environnement (+ 7 points entre 2015 et 2016 dans le baromètre Kantar SOFRES pour le Comité de la Charte du Don en confiance présenté plus loin).

Après l'environnement, suit l'*aide à la recherche médicale* avec une collecte en augmentation de 6%, entre 2014 et 2015. Ce secteur évolue régulièrement, en dehors de l'année 2009 au cours de laquelle une stupide et dévastatrice polémique avait été lancée à propos de la collecte effectuée par l'Association française de lutte contre les myopathies. Le montant qu'elle réunit chaque année représente moins de 2% de l'ensemble de la collecte en France, et ne risque en rien de la compromettre. Bien au contraire, par la mobilisation populaire qu'elle représente avec le Téléthon, elle constitue une image motivante de la générosité, notamment auprès des plus jeunes, et une véritable éducation au don qui profite largement et durablement à toutes les autres causes. Dès l'année suivante, le secteur de la recherche médicale a retrouvé son rythme de collecte et il demeure l'une des causes privilégiées des Français. Ces deux dernières années ont été particulièrement favorables, avec une augmentation supérieure à la moyenne générale de l'ordre de 4%, et avec, en 2015, seulement trois fondations (sur 19) enregistrant une légère baisse.

Les *organisations de solidarité internationale spécialisées dans la santé* enregistrent également une hausse significative de leur collecte (5%), pour la deuxième année consécutive. Parmi elles, on trouve au sein du panel, de puissantes organisations très connues (Médecins du Monde, Médecins sans frontières, Handicap International, la Chaîne de l'Espoir...) et quelques associations de taille modeste. Celles qui sont intervenues à l'occasion des séismes qui ont frappé le Népal en avril 2015, affichent un bilan de collecte nettement positif. Il en est de même pour l'Œuvre d'Orient qui, ces dernières années, se montre très active en faveur des communautés chrétiennes en Irak et en Syrie. Trois organisations du panel (sur 11) enregistrent une baisse, elles ont une approche ciblée, indépendante des situations d'urgence et sont écartées de l'actualité.

Certaines *OSI spécialisées dans le développement* sont également intervenues au Népal. La forte progression de leur collecte a eu un impact positif sur le bilan global de ce secteur qui s'élève à 5%, après une année 2014 restée stable. Cependant, au-delà des collectes exceptionnelles, la situation semble avoir été plus favorable en 2015 qu'en 2014, pour ces OSI. Sur les 27 organisations qui composent le panel, seules 6 d'entre elles enregistrent une baisse. Parmi elles, 3 font partie des plus petits collecteurs du panel (moins de 150 000 euros de collecte annuelle) dont la situation s'est singulièrement fragilisée. Et deux demeurent de taille modeste (entre 200 000 et 510 000 euros).

Celles qui agissent au plan international *dans le domaine de l'enfance* sont souvent de taille assez petite et l'on ne compte, dans ce panel, que trois ONG dont le montant de collecte est supérieur à 10 millions d'euros. De ce fait, le bilan du secteur est significativement influencé par celui du Comité français pour l'UNICEF qui est supérieur à 50 millions d'euros. Le bilan en demi-teinte en 2014, à l'image de celui de l'UNICEF, est meilleur en 2015, toujours à cette image. Sur les 22 organisations du panel, 5 ont vu leur collecte fléchir légèrement, deux autres de façon plus significative.

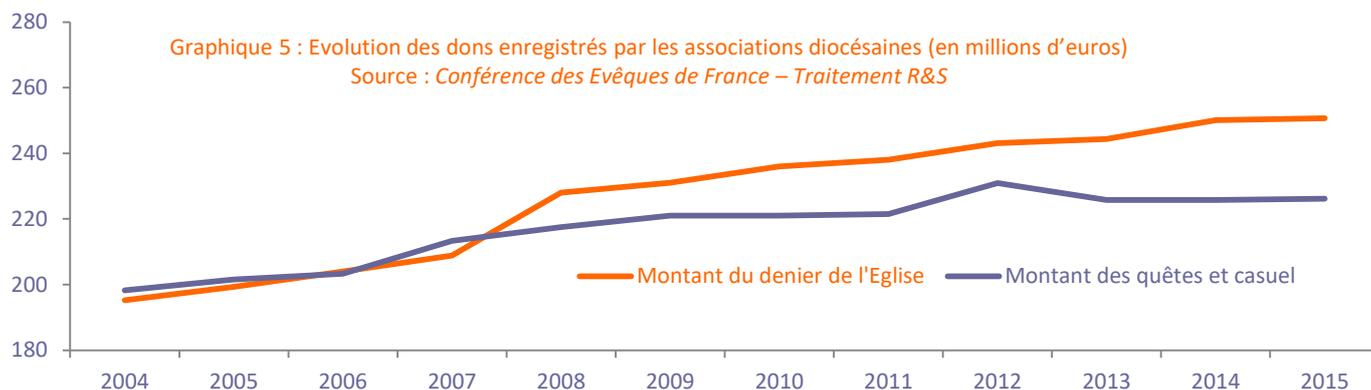
Après plusieurs années de forte hausse jusqu'en 2011, nettement au-dessus de la moyenne générale, *l'aide sociale en France* se situe depuis trois ans aux alentours de 3%. La plupart des associations et fondations du panel qui œuvrent dans le domaine ont connu une augmentation en 2015. Six organisations sur les 32 de ce segment ont enregistré une baisse en 2015. Elles appartiennent à toutes les strates de collecte qui servent de référence dans l'étude. Ce secteur est composé d'organisations très différentes, souvent confrontées à des besoins croissants, parfois mobilisées sur la situation des migrants, d'autres ont une activité plus constante comme l'aide à l'enfance, l'écoute, l'accompagnement de minorités ou de publics ciblés... Le bilan global traduit donc des réalités différentes.

Enfin, les associations et fondations *d'aide aux personnes atteintes de maladie, dont le sida, ou de handicap* affichent cette année un bilan global positif de l'ordre de 3%. Elles se distinguent des autres secteurs d'activité, par des mouvements atypiques d'une année sur l'autre, plus fréquents. C'est aussi dans ce domaine que le nombre d'organisations en repli est le plus élevé, cette année. Sur 32, une quinzaine d'entre elles, dont cinq d'un montant de collecte inférieur à 150 000 euros, ont vu leurs dons diminuer en 2015. Bien qu'il affiche un bilan global positif de l'ordre de 3%, ce secteur semble dans une situation plus fragile que les autres.

Au bilan, les sept principales causes suivies de près au travers de notre panel, voient leur situation s'améliorer en 2015. Il en est de même pour les autres causes que nous suivons, mais nous ne nous sentons pas autorisés à en publier un bilan spécifique chaque année, en raison des difficultés à réunir des informations cohérentes et suffisamment nombreuses au fil du temps. Il en est ainsi de l'éducation populaire, de la sauvegarde du patrimoine et dans une moindre mesure, de la protection des animaux.

3) Les dons enregistrés dans les diocèses de l'Eglise catholique

Le graphique suivant présente l'évolution des dons aux associations diocésaines, transmise par la Conférence des Evêques de France depuis 2005. On distingue le denier de l'Eglise et les dons issus des quêtes. Le premier est une libre participation annuelle des catholiques d'un diocèse, destinée à assurer la vie matérielle des prêtres et la rémunération des laïcs salariés en mission dans l'Eglise. La quête est collectée au cours des messes et le casuel à l'occasion des baptêmes, mariages et enterrements.



En 2008, les deux courbes se sont écartées significativement, au profit du denier de l'Eglise. Ce dernier augmente depuis chaque année, de façon plus ou moins accentuée. A titre d'exemples, sur la période récente, il enregistre une croissance de 2,2% en 2014 et de 0,2% en 2015.

La courbe des quêtes et casuel est plus irrégulière. Après une année 2012 de forte augmentation (4,2%) et un repli l'année suivante (- 2,2%), la situation se stabilise.

Au total, les dons aux associations diocésaines ont peu évolué en 2015 (+ 0,2%), ils s'élèvent à près de 477 millions d'euros. Le fléchissement du nombre de donateurs, observé depuis 2008, s'est poursuivi en 2015 (- 3,3%), alors qu'il avait ralenti en 2014 (- 0,4%). Cette érosion est compensée par un don moyen qui continue de croître, chaque année, variable de 2,2% à 7,4%. Son augmentation est de 3,3% en 2015. De 142 euros en 2006, le don moyen aux associations diocésaines est ainsi passé, en euros courants et en une dizaine d'années, à 216 euros en 2015.

4) Les dons enregistrés par l'Eglise Protestante Unie de France

Depuis 2012, l'Eglise réformée de France et l'Eglise évangélique luthérienne de France forment l'Eglise Protestante Unie de France (EPUdF). Pour la troisième année consécutive, l'analyse des comptes porte donc sur l'ensemble des données financières des Eglises locales et des paroisses.

Le bilan annuel s'appuie sur les recettes ordinaires internes qui correspondent à la participation des paroissiens au fonctionnement régulier de l'Eglise (dons, offrandes, collectes, journées d'Eglise). Leur montant est connu avec exactitude et suivi attentivement depuis le début de l'analyse des comptes (depuis 2013 dans l'EPUdF et depuis 1997 dans l'Eglise réformée de France).

Cet indicateur de recettes (ROI) a donc été choisi pour suivre les évolutions de ce type de recettes et mettre en évidence l'importance de l'engagement financier des paroissiens au service de l'Eglise. En 2015, ces recettes ordinaires internes, provenant uniquement des membres des communautés locales, ont diminué de 1,5 % par rapport à 2014, leur montant s'élève à 24,63 millions d'euros.

Ces recettes ordinaires internes ont été apportées par les 47 100 foyers participants à la vie financière de l'Eglise sous forme nominative ou anonyme, ce qui représente, en moyenne nationale, 523 euros par foyer. Ce montant annuel moyen de la part de chaque foyer participant est pratiquement constant depuis le début de l'analyse des comptes dans l'EPUdF.

5) Les 60 collectes plus importantes en France, auprès des particuliers

Cette présentation se poursuit, toujours à partir de notre panel qui se consolide d'année en année et d'après les montants de collecte de 2015, auprès des particuliers, hors legs et dons des entreprises. Les rangs indiqués ici constituent des repères et en aucun cas un palmarès pour juger de la notoriété ou encore moins du « rendement de collecte » des uns par rapport aux autres. N'étant pas à l'abri d'une erreur ou d'une omission, nous remercions par avance les associations et les fondations concernées, ainsi que les experts de ces sujets pour leurs éventuelles remarques.

Tableau 8 – Présentation des 60 collectes plus importantes en 2015

Organismes collecteurs	Rang 2015	Organismes collecteurs	Rang 2015
Association Française contre les Myopathies (AFM)	1	CFRT Le jour du Seigneur	31
Restos du cœur	2	Fondation Arc	32
Secours Catholique	3	Société protectrice des animaux	33
Croix-Rouge	4	Plan France	34
Médecins Sans Frontières	5	Sidaction	35
Comité français pour l'Unicef	6	WWF France	36
Ligue nationale contre le cancer	7	Fondation Gustave Roussy	37
Institut Pasteur	8	La Chaîne de l'Espoir	38
Médecins du Monde	9	Fondation 30 millions d'amis	39
Handicap international	10	Institut du cerveau et de la moelle épinière	40
Apprentis d'Auteuil	11	Ordre de Malte	41
Action contre la faim	12	Fondation de l'Armée du Salut	42
Fondation abbé Pierre pour le logement des défavorisés	13	Enfants du Mékong	43
CCFD - Terre Solidaire	14	Vision du monde	44
Institut Marie Curie	15	Fondation Jérôme Lejeune	45
Secours Islamique	16	Care France	46
Fondation Notre Dame	17	Fondation Hôpitaux de France - Hôpitaux de Paris	47
Fondation pour la recherche médicale	18	Orphéopolis	48
SOS Villages d'enfants	19	Partage	49
AIDES	20	France Alzheimer	50
Association des paralysés de France	21	Fondation Raoul Follereau	51
Secours populaire	22	Aide et Action France	52
Greenpeace	23	Société Nationale de Sauvetage en Mer	53
Fondation des monastères	24	Fondation Petits Frères des Pauvres	54
L'Œuvre d'Orient	25	Vaincre la mucoviscidose	55
Fondation du Patrimoine	26	ATD Quart Monde	56
Association Petits frères des Pauvres	27	Fondation Les amis de l'Arche	57
Fondation de France (hors fondations abritées)	28	Fédération française de cardiologie	58
Fondation Caritas France	29	Action enfance	59
Amnesty International	30	Habitat & Humanisme	60

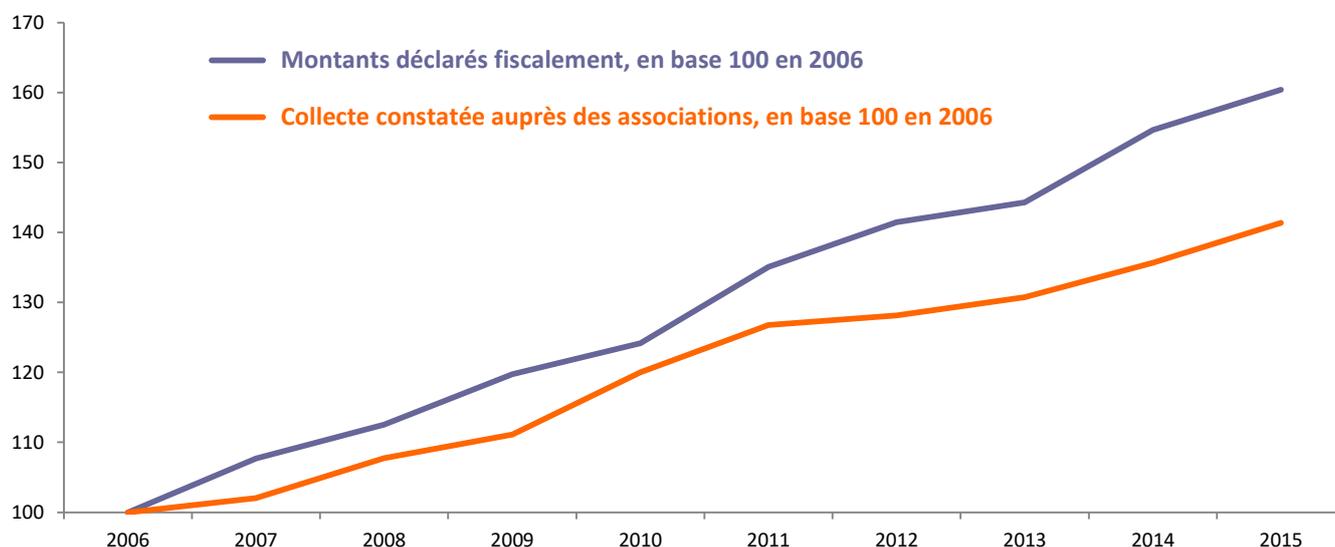
Source : Recherches & Solidarités. Données recueillies directement auprès des associations ou des fondations ou sur les comptes d'emplois des ressources qui sont publiés sur leur site ou au Journal officiel.

Ensemble, ces soixante organisations représentent 1,25 milliard d'euros, soit nettement moins de 30% de l'ensemble de la collecte. Les six premières se détachent nettement, dépassant 50 millions d'euros en 2015. Pour autant, le montant cumulé de leurs collectes représente autour de 10% de ce qui est donné, chaque année, en France. Il est donc clair qu'il y a place pour toutes les causes et pour toutes les organisations.

B – Evolution comparée de la collecte et des dons déclarés

Dès lors que nous disposons des informations nécessaires, nous pouvons suivre régulièrement les évolutions respectives des dons déclarés à l'administration fiscale et des dons reçus par les associations et fondations. Le graphique suivant est construit en base 100, à partir de l'année 2006, pour montrer cette évolution sur une période significative de 10 années.⁵

Graphique 6 - Evolution comparée des montants déclarés et de la collecte constatée.



Sources : Recherches & Solidarités. Données recueillies directement auprès des associations ou des fondations ou sur les comptes emplois ressources qui sont publiés sur leurs sites ou au Journal officiel – Direction générale des finances publiques.

Au bilan de cette décennie, la progression des montants déclarés fiscalement a été de l'ordre de 60%, contre 40% pour ce qui concerne la collecte constatée par les organisations. La corrélation est évidente, mais on constate une accélération plus forte, certaines années, concernant le bilan des dons déclarés à l'administration fiscale. Outre l'année 2011, l'année 2013, marquée par une forte augmentation de la réduction d'impôt, entraîne à partir de 2014 une accélération des déclarations, encouragées de surcroît par les messages des associations et des fondations. Ce décalage semble traduire une plus grande prise en compte de l'encouragement fiscal.

En 2015, la variation de 3,7% constatée à partir des données de Bercy est très voisine de celle que nous constatons dans notre panel de collecte (un peu plus de 4%). Dès lors que l'on travaille sur des données robustes et qu'elles se confortent, on peut considérer ce résultat comme une référence utile pour les observateurs et les acteurs de la collecte.

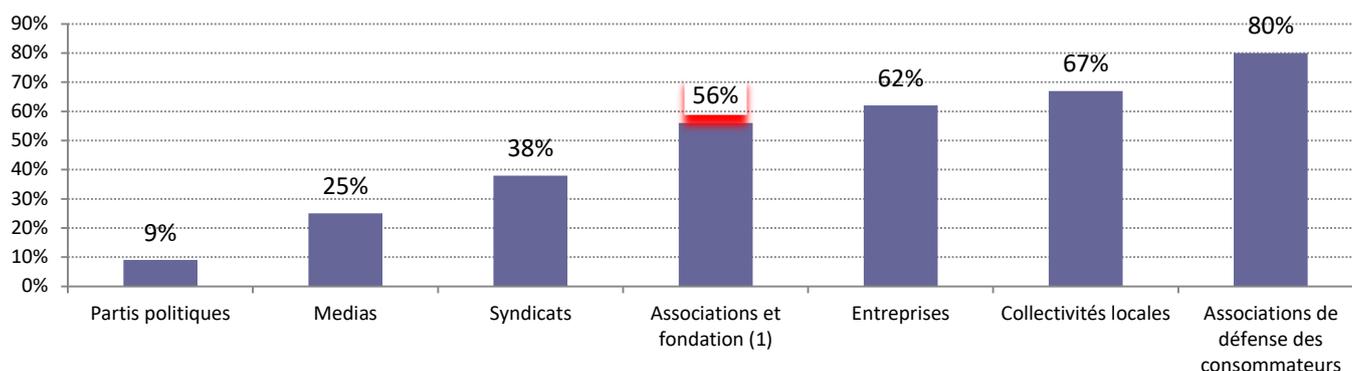
C – La confiance des Français

Chacun des acteurs présents dans le domaine de la générosité en France apporte sa contribution pour une meilleure connaissance en la matière. De la même manière que le syndicat France Générosités donne des informations utiles sur les différentes formes de dons et sur leur périodicité, le Comité de la Charte du Don en confiance, l'un de nos partenaires pour cette étude, interroge régulièrement les Français sur la confiance qu'ils accordent aux associations et fondations faisant appel aux dons. Nous remercions Nathalie BLUM, directrice générale, et Mathilde CUCHET-CHOSSELER, déléguée déontologie et relations extérieures, pour la contribution qui suit.

Le 9^{ème} Baromètre de la confiance a été publié en octobre 2016, à partir d'une enquête Kantar Sofres pour le Comité de la charte du Don en confiance. Il montre que 56% des Français expriment leur confiance dans les associations et fondations qui font appel public à la générosité (stable par rapport à 2015). Et cette proportion est de 69% parmi les donateurs réguliers. Le graphique suivant présente cette confiance des Français, par rapport à celle qu'ils accordent aux autres formes d'organisations.

⁵ Cette observation sur une vingtaine d'années a montré que les courbes étaient voisines en 2006, ce qui permet de reprendre cette année de référence pour une observation plus resserrée.

Graphique 7 - La confiance des Français dans les différentes organisations



Source : Enquête Kantar SOFRES pour le Comité de la charte du Don en confiance. (1) Associations et fondations faisant appel aux dons.

Une stabilité remarquable de la confiance des Français dans les associations et fondations qui font appel aux dons puisque plus de la moitié d'entre eux leur renouvellent leur confiance, alors que d'autres institutions comme les partis politiques souffrent d'une perte de crédit très forte depuis quelques années.

Pour prolonger ce graphique, et pour détailler cette confiance, renouvelée en 2016, par rapport aux associations et fondations, le tableau suivant montre ses composantes, selon les différents thèmes qu'elles traitent. Pour chacun, les Français indiquent ce qu'ils attendent, respectivement, des pouvoirs publics et des associations et fondations.

Tableau 9 - La confiance des Français, en 2016, selon les différentes causes

Pour ces différentes causes, les Français font plutôt confiance :	aux pouvoirs publics	aux associations/fondations faisant appel aux dons	
		Ensemble (2)	Moins de 35 ans
Lutter contre la pauvreté et l'exclusion	22%	62%	71%
Soutenir des projets dans les pays en développement	22%	61%	69%
Agir pour la protection de l'environnement	30%	55%	60%
Aider et accompagner les réfugiés et les demandeurs d'asile	26%	54%	57%
Venir en aide aux personnes malades ou handicapées	33%	53%	65%
Aider les victimes de conflits dans le monde	30%	51%	57%
Apporter une aide d'urgence aux populations (1)	39%	50%	55%
Agir pour la défense des droits de l'Homme	34%	48%	44%
Faire avancer la recherche médicale et lutter contre les maladies	36%	48%	57%

Source : Enquête Kantar SOFRES pour le Comité de la charte du Don en confiance. (1) Populations victimes de catastrophes naturelles ou d'épidémies. (2) Le tableau est présenté selon l'ordre décroissant de la proportion de Français présentée dans cette colonne.

Les Français plébiscitent les associations et les fondations comme canal privilégié dans la prise en charge des missions d'intérêt général. Le soutien de projets dans les pays en développement et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sont les champs d'action où elles sont le plus légitimes.

Cette année, deux nouveaux axes viennent conforter la reconnaissance de cette légitimité : l'aide et l'accompagnement des réfugiés et des demandeurs d'asile et l'aide aux victimes de conflits dans le monde, pour la prise en charge desquels les associations et fondations recueillent plus de 50 % de la confiance des Français. Par ailleurs, quelques mois après la COP21, la confiance dans les associations et fondations pour agir pour la protection de l'environnement fait un bond de 7 points par rapport à 2015 (55 % vs 48 %).

Ces tendances se révèlent encore plus prononcées chez les jeunes. Les moins de 35 ans témoignent d'un niveau de confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons significativement supérieur à celui de la moyenne des Français pour la conduite de certaines missions.

Tableau 10 - Une confiance qui croît depuis cinq ans

Pourcentage de Français faisant confiance aux associations et aux fondations pour :	2011	2016
Lutter contre la pauvreté et l'exclusion	49%	62%
Soutenir des projets dans les pays en développement	50%	61%
Agir pour la protection de l'environnement	39%	55%
Venir en aide aux personnes malades ou handicapées	(1)	53%
Apporter une aide d'urgence aux populations victimes de catastrophes naturelles ou d'épidémie	40%	50%
Agir pour la défense des droits de l'Homme	(2)	48%
Faire avancer la recherche médicale et lutter contre les maladies	36%	48%

Source : Enquête Kantar SOFRES pour le Comité de la charte du Don en confiance. (1) 43% en 2012. (2) 39% en 2012.

Les associations et fondations faisant appel aux dons sont plébiscitées par les Français pour conduire des actions d'intérêt collectif dans de nombreux domaines. Cette tendance ne cesse de se renforcer depuis 2011 avec notamment 16 points supplémentaires en ce qui concerne la protection de l'environnement ou encore 12 points de plus qu'il y a 5 ans en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de soutien des projets dans les pays en développement et de recherche médicale et lutte contre les maladies. Il n'y a que sur les enjeux tels que la culture et l'éducation que les Français font davantage confiance à l'Etat mais il ne conserve qu'une très légère avance.

Les associations et fondations faisant appel aux dons disposent ainsi d'un capital de confiance important. Il est supérieur à celui des pouvoirs publics sur de nombreuses thématiques relevant de la prise en charge de l'intérêt collectif. Il s'est accru au fil des années et s'avère encore plus marqué chez les jeunes, une réelle occasion pour renforcer leur rôle dans la société et les aider à s'affirmer comme des acteurs incontournables.⁶

⁶ Pour télécharger les résultats complets de l'étude : www.donenconfiance.org/barometre-de-la-confiance

CHAPITRE 3 - L'ATLAS DE LA GENEROSITE EN FRANCE

Au-delà des données nationales, l'approche territoriale est importante, à la fois pour l'information du public et pour celle des organisations qui collectent. Destiné à une actualisation régulière, cet atlas présente des résultats détaillés concernant les régions, telles qu'elles étaient au titre de l'année 2015, les départements, et pour la première fois les communes.

Comme on vient de le voir, on peut estimer le montant total de la collecte, en France, entre 4,36 et 4,56 milliards d'euros, en 2015. A grands traits, cette collecte peut être ventilée selon les différentes régions en vigueur en 2015. C'est l'objet du tableau suivant, présentant une fourchette arrondie et prudente pour chacune d'entre elles.

Tableau 11 – Combien donne-t-on dans chaque région, approximativement ?

Régions	Evaluation du montant total des dons (en milliers d'euros)	
	Entre la somme arrondie de	Et la somme arrondie de
Alsace	169 750	177 530
Aquitaine	189 590	198 290
Auvergne	72 800	76 140
Basse-Normandie	61 810	64 650
Bourgogne	80 380	84 070
Bretagne	161 570	168 980
Centre	123 080	128 720
Champagne-Ardenne	57 030	59 650
Corse	9 380	9 800
DOM	48 390	50 610
Franche-Comté	63 240	66 140
Haute-Normandie	78 650	82 260
Ile de France	1 571 700	1 643 800
Languedoc-Roussillon	134 160	140 310
Limousin	34 500	36 100
Lorraine	110 000	115 050
Midi-Pyrénées	175 180	183 210
Nord-Pas-de-Calais	158 650	165 930
Pays de la Loire	186 630	195 190
Picardie	74 100	77 490
Poitou-Charentes	80 500	84 190
Provence-Alpes-Côte d'Azur	286 220	299 350
Rhône-Alpes	432 720	452 570
Total France	4 360 000	4 560 000

*Sources : Direction générale des finances publiques – Enquêtes auprès des Français – Rapprochements et traitement R&S. **Lecture** : A partir de la part que représente l'Alsace au titre des dons très précisément pris en compte par l'administration fiscale (environ 4%), on applique ce même pourcentage par rapport à l'estimation nationale de l'ensemble des dons, y compris ceux qui ne sont pas déclarés (entre 4,36 et 4,56 milliards d'euros). On obtient ainsi une fourchette allant de 169,75 millions d'euros à 177,53 millions d'euros, au titre de l'année 2015.*

A elles seules, les trois régions comportant les montants les plus élevés (Ile de France – 36%, Rhône-Alpes – 10%, PACA – 7%), représentent plus de la moitié de ce qui est donné, en France (53%). L'écart est important, par rapport aux six ensembles régionaux comportant les montants les moins élevés, et qui représentent environ 6% du total.

Par ailleurs, en prenant les dix départements correspondant aux montants les plus élevés, on parvient à 45% du total national, Paris représentant à lui seul un peu plus de 14% de ce total.

Dans une démarche de rigueur et de transparence, une méthodologie très précise est présentée, pour que le lecteur sache bien dans quelles conditions les résultats ont été calculés, à partir des données fournies par la direction générale des finances publiques.

Méthodologie : Nous avons toujours attiré l'attention sur la différence évidente dont on doit impérativement tenir compte, entre les contribuables imposables et ceux qui sont non imposables. Les premiers ont, a priori, des moyens plus importants, et surtout de bonnes raisons de déclarer leurs dons, puisqu'ils viendront en réduction significative de leur impôt. Parmi eux, 24,3% sont donateurs en 2015. Les seconds n'ont pas les mêmes raisons, et parmi eux, on ne compte que 7,3% de donateurs en 2015.

Il nous semble indispensable d'insister sur ce point et d'expliquer pourquoi nous n'avons jamais recherché la moindre comparaison entre deux territoires (régions, départements et cette année les communes) à partir de l'ensemble des donateurs, pour nous limiter à cette comparaison, strictement à partir des seuls donateurs imposables.

Démonstration appuyée sur deux exemples réels : Un département A comporte 65% de foyers imposables et 35% de foyers non imposables, et un département B 42% d'imposables et 58% de non imposables. Imaginons maintenant qu'ils se situent tous deux strictement à la moyenne nationale (arrondie), de 24% de donateurs imposables et de 7% de donateurs non imposables. Pour le département A, la proportion des donateurs sera de $(65 \times 0,24) + (35 \times 0,07)$, soit 18,05% de l'ensemble des foyers. Pour le département B, le même calcul est le suivant : $(42 \times 0,24) + (58 \times 0,07)$, soit 14,14% de l'ensemble de ses foyers fiscaux. Un résultat très différent, alors que les deux départements présentent les mêmes caractéristiques de générosité.

En somme, on reproduit beaucoup trop les écarts de potentiel entre les territoires, et c'est un peu comme si on voulait organiser une rencontre sportive entre une équipe comportant 65% de juniors et 35% de minimes, et une autre ne comportant que 42% de juniors et 58% de minimes.

Sachant cela, il ne viendra à l'idée de personne de comparer la générosité des territoires dans la globalité de leurs foyers fiscaux. C'est la raison pour laquelle le développement qui va suivre s'appuie sur des approches concernant exclusivement les foyers fiscaux imposables, qui de plus représentent une très large majorité (environ les trois quarts) des donateurs.

Ce chapitre, consacré aux régions et aux départements, comporte trois parties, respectivement consacrées à trois critères qui nous semblent bien caractériser chaque territoire. Ces critères sont les suivants :

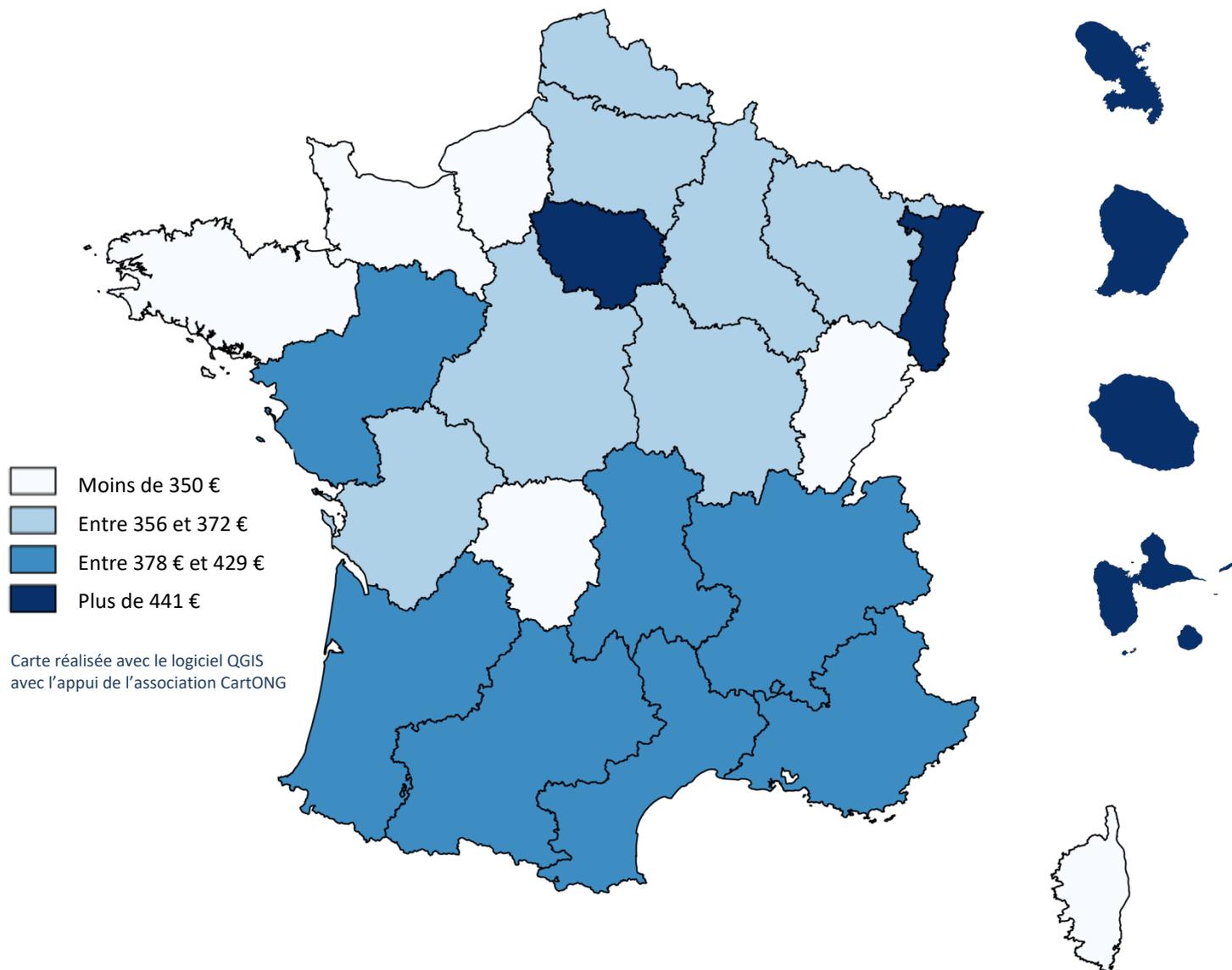
- le bilan moyen annuel des dons déclarés traduit le potentiel de dons. Il est calculé en divisant le total des montants déclarés par le nombre de donateurs. Il est adossé, bien sûr, à la richesse et au développement du territoire. Il traduit, pour les collecteurs, **le potentiel du territoire**.
- la densité des donateurs est un indice illustrant **la générosité collective**. Il est établi en faisant le rapport entre le nombre de donateurs imposables et l'ensemble des foyers fiscaux imposables. Ne tenant pas compte des montants qui sont donnés mais du seul fait de donner, cet indice est un peu moins influencé par les différences économiques entre les territoires.
- l'effort de générosité, calculé à partir du rapport entre le bilan moyen annuel des dons déclarés et le revenu moyen du territoire, il traduit **la générosité individuelle**. Il permet de relativiser assez fortement les différences de richesse entre les régions et entre les départements, et permet d'approcher un peu mieux la notion de générosité.

Pour permettre au lecteur de faire un rapprochement entre sa région et son département, les deux cartes correspondant à chacun de ces trois critères seront présentées en suivant.

A – Le bilan moyen annuel des dons

Une première carte, très utile pour les organisations qui collectent, présente le bilan moyen annuel des dons déclarés par les contribuables. Il est forcément influencé par les écarts de richesse entre régions. Ce bilan moyen national est de 463 euros pour les contribuables imposables.

Carte 1 - Le bilan moyen annuel régional des dons déclarés par les contribuables imposables

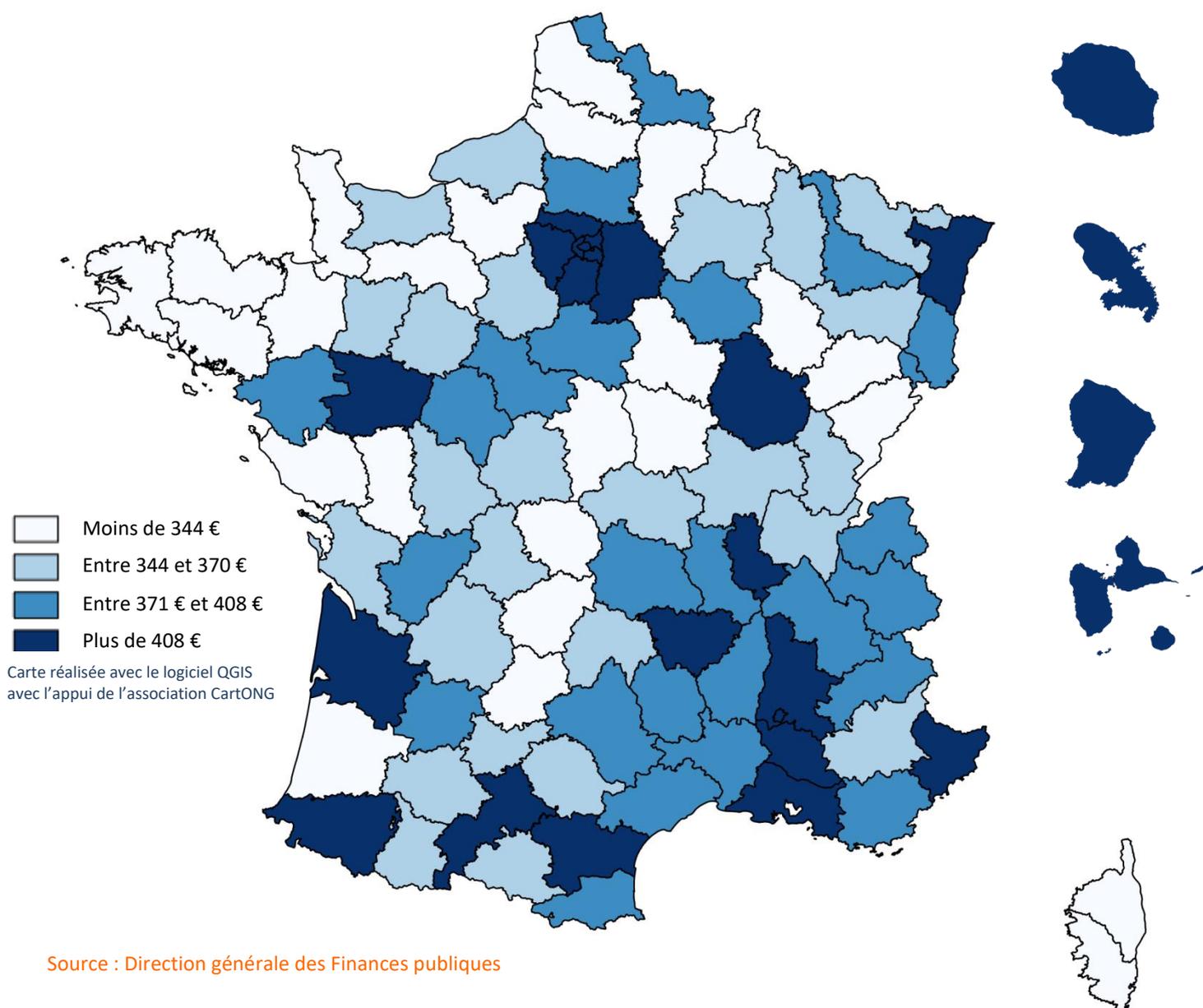


Source : Direction générale des Finances publiques

L'Île-de-France (719 euros) présente un don moyen élevé, très supérieur à la moyenne. Les quatre départements d'outre-mer se situent également parmi les six premiers, dans ce classement, mais on indiquera que ce bilan annuel moyen concerne une très faible proportion de donateurs, comme on le verra dans la mesure de leur densité (ils occupent les quatre dernières places). L'Alsace (441 euros) se glisse dans ce groupe, suivie d'assez près par les régions PACA (429 euros) et Rhône-Alpes (419 euros).

Dans ce classement relatif au bilan annuel moyen des dons déclarés par les foyers imposables, le Limousin, la Franche-Comté, la Haute et la Basse-Normandie, ainsi que la Bretagne et la Corse, occupent les six dernières places, avec un bilan inférieur à 350 euros annuels.

Carte 2 - Le bilan moyen annuel départemental des dons déclarés par les contribuables imposables



Un premier groupe de départements se détache, avec, dans l'ordre, Paris (1 074 euros), les Hauts-de-Seine (906 euros), les Yvelines (619 euros), le Val de Marne, le Rhône (premier département de province), le Bas-Rhin, les Bouches du Rhône et la Seine-Saint-Denis. Ferment la marche les deux départements Corse, la Manche et les Côtes d'Armor.

Ces données liées aux différences de moyens disponibles entre les territoires, constituent des repères utiles pour les organisations qui collectent, dans la mesure où ils illustrent leurs potentiels respectifs. Un rapide rapprochement entre les deux cartes, des régions et des départements, montre de fortes différences : ainsi, en Ile-de-France, par exemple, l'Essonne et le Val d'Oise sont nettement distancés par les six autres départements franciliens. Il en est de même, en Midi-Pyrénées, pour le département de la Haute-Garonne, classé en 15^{ème} rang national, très nettement devant l'Aveyron (45^{ème} rang), le Tarn & Garonne (51^{ème} rang), et le Lot (80^{ème} rang) qui ferme la marche pour cette région.

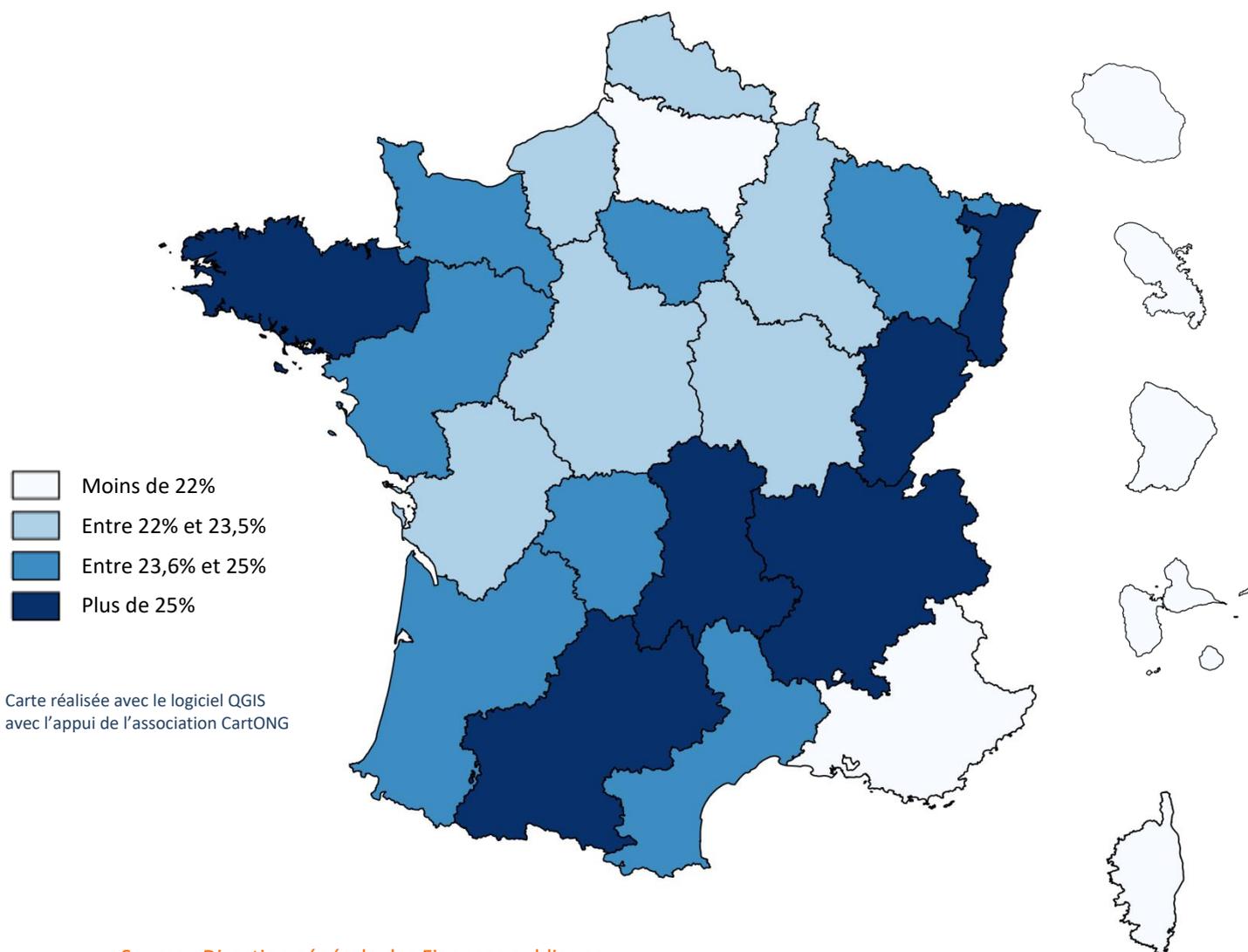
Le lecteur fera le lien entre ce bilan moyen et la densité des donateurs : une région ou un département pouvant comporter peu de donateurs, au bilan moyen élevé, ou l'inverse. Sachant, bien entendu, que l'idéal sera un bon résultat sur les deux tableaux.

B – La densité des donateurs, ou *la générosité collective*

Dès lors que l'on part des foyers fiscaux imposables, ayant à la fois des moyens financiers un peu plus importants et de bonnes raisons de déclarer un don, cet indicateur permet de comparer les régions, puis les départements, en réduisant sensiblement *l'effet développement économique*, dans l'objectif d'approcher cette notion de générosité.

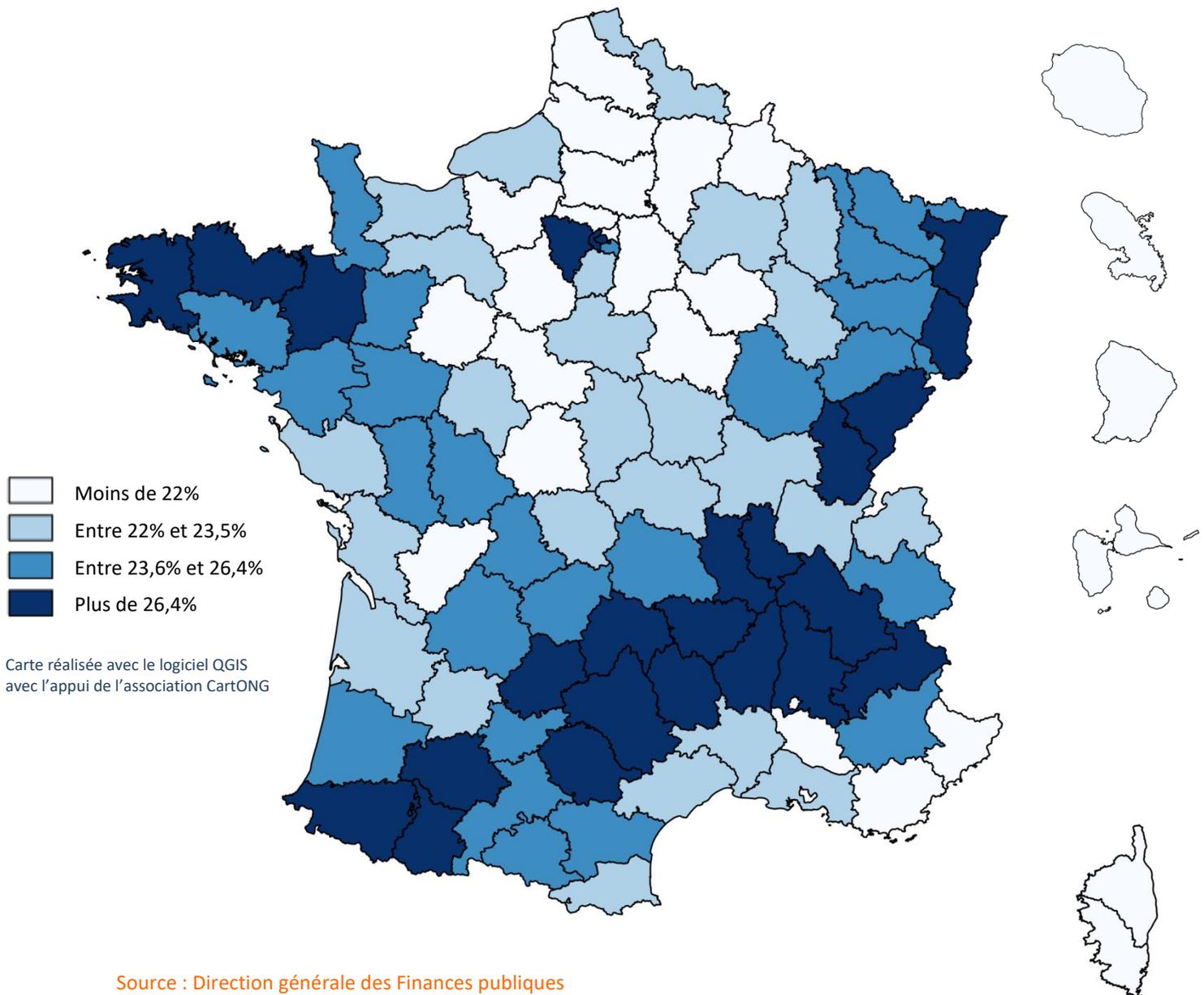
Une première carte est présentée, pour les régions en vigueur en 2015, année de référence pour les dons déclarés. Cet indice est obtenu en faisant le rapport entre les donateurs imposables et l'ensemble des contribuables imposables. Rappelons que la moyenne nationale est de 24,3% en 2015.

Carte 3 - La densité des donateurs en régions (donateurs imposables/total des imposables)



Cette traditionnelle diagonale de la générosité s'illustre avec l'Alsace, la Franche-Comté, Rhône-Alpes et l'Auvergne. La Bretagne vient compléter ce premier groupe. Sont nettement détachés la Corse et les quatre départements d'outre-mer, avec une proportion de donateurs inférieure à 18%.

Carte 4 - La densité des donateurs dans les départements (donateurs imposables/total des imposables)



On voit ici la confirmation de cette belle diagonale, allant des Pyrénées-Atlantiques, jusqu'aux deux départements d'Alsace. Parmi les premiers départements, on retiendra le Doubs (4^{ème}), le Lot (5^{ème}), le Tarn (7^{ème}), le Gers (9^{ème}) et les Côtes d'Armor (10^{ème}).

Le lecteur aura remarqué la caractéristique de ces départements, comportant un bilan moyen modeste mais une densité de donateurs imposables forte : il en est ainsi, tout particulièrement, du Lot et des Côtes d'Armor. Les Alpes-Maritimes sont également dans cette situation, au 18^{ème} rang pour le bilan annuel, mais au 88^{ème} rang pour la densité des donateurs.

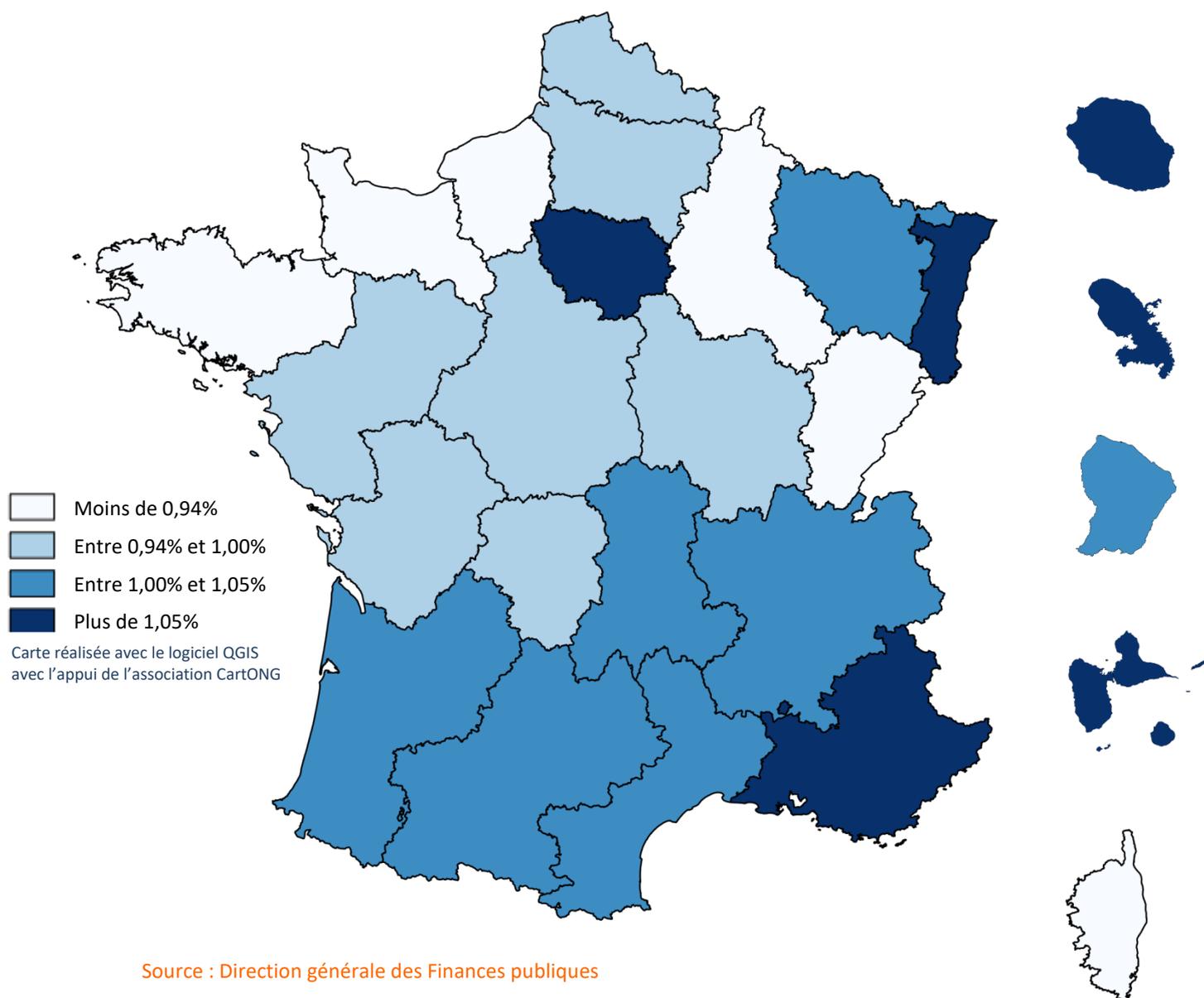
Inversement, outre les départements d'outre-mer, déjà cités, certains départements franciliens, comme la Seine-Saint-Denis ou la Seine-et-Marne présentent un rang situé parmi les 25 premiers, pour ce qui concerne le bilan annuel des dons, et parmi les dix derniers, pour la densité de leurs donateurs.

Une approche détaillée, destinée à nos adhérents, permet de constituer une typologie des régions et des départements, enrichie, de surcroît, par le troisième critère représentatif de l'effort des donateurs, présenté au moyen des deux cartes suivantes.

C – L'effort de générosité, ou *la générosité individuelle*

Cet indice que nous nommons « *l'effort de générosité* », est obtenu en effectuant le rapport entre le don moyen et le revenu moyen d'un territoire. Cette approche permet d'atténuer au mieux les écarts de richesses entre les régions. L'effort moyen national est un peu supérieur à 1%, soit un don moyen de 463 euros pour un revenu moyen annuel de 41 096 euros.

Carte 5 - L'effort régional de générosité des imposables (bilan annuel moyen des dons/revenu moyen régional)

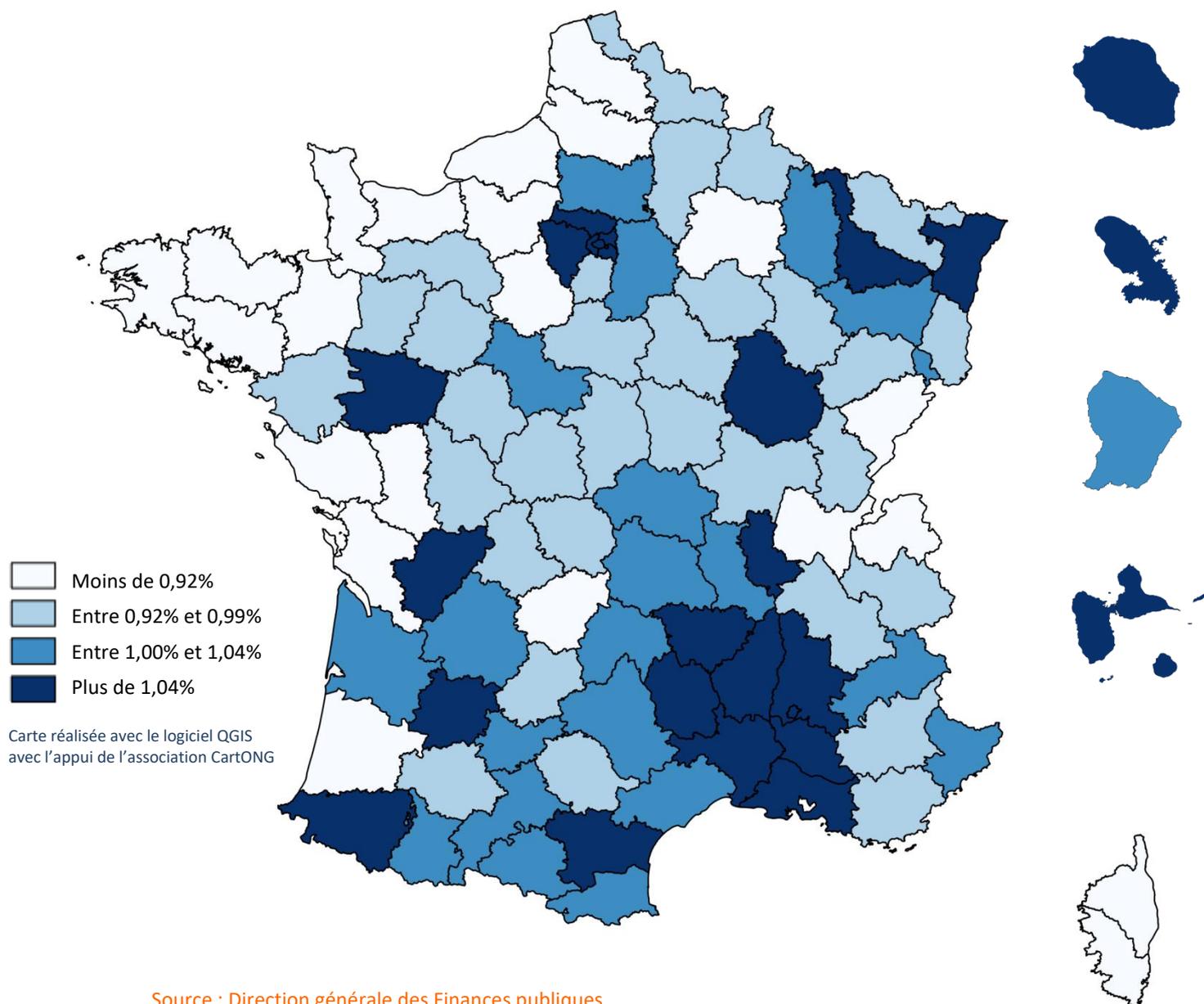


Source : Direction générale des Finances publiques

Cette carte inédite, est relativement inattendue : les cinq régions métropolitaines qui arrivent en tête sont l'Île-de-France, PACA, l'Alsace, l'Auvergne dont il faudra enfin cesser de qualifier négativement les habitants, et le Languedoc-Roussillon. Ferment la marche, au-dessous de 0,9%, la Franche-Comté, qui se distinguait pourtant pour la densité de ses donateurs, la Haute et la Basse Normandie, la Bretagne et la Corse.

La carte départementale suivante permet de repérer quelques différences significatives au sein d'une même région.

Carte 6 - L'effort départemental de générosité des imposables
(bilan annuel moyen des dons/revenu moyen départemental)



Source : Direction générale des Finances publiques

Oubliée la diagonale de la générosité collective, construite à partir de la densité des donateurs, nous sommes ici sur une générosité individuelle observée au regard des revenus constatés dans chaque département. Dans ces conditions, les départements franciliens se distinguent : Paris (1,8%) classé en tête, devant les Hauts-de-Seine, le Val de Marne et la Seine-Saint-Denis. Ce dernier département est ici bien classé, en dépit d'une faible densité de donateurs, mais grâce à ceux-ci qui présentent un don moyen élevé au regard du revenu moyen départemental.

Parmi les départements qui ferment la marche, le Doubs (97^{ème}) mérite d'être signalé, car il comporte beaucoup de donateurs. En revanche, le département de l'Eure, tout comme les départements corses présentent de très faibles résultats, à la fois quant au nombre de leurs donateurs, quant à leur bilan annuel moyen, et quant à l'effort qu'il représente, au regard des revenus correspondants.

S'agissant des écarts au sein d'une même région, on remarquera les différences entre le Nord, situé en milieu de tableau (52^{ème}) et le Pas-de-Calais assez distancé (91^{ème}). De même, le Rhône (9^{ème}) se détache assez nettement, dans sa région, par rapport au département de l'Ain, qui n'arrive qu'en 95^{ème} rang.

A partir des trois critères ainsi présentés, il est possible de caractériser chaque département, selon une typologie spécifique qui peut être utile aux organisations qui collectent. Ceci ne peut se faire qu'à partir d'attentes calées sur les stratégies de chaque organisation. Ces données peuvent être utilement prolongées par celles qui concernent les principales villes de France.

D – Quelques variations significatives entre 2014 et 2015

En suivant l'évolution des montants déclarés, chaque année dans chacun des départements, nous avons pu isoler un certain nombre de variations très directement liées à des événements graves, intervenus localement, telles que les inondations ou les tempêtes. Cette année encore, cette corrélation est réelle et elle est illustrée, concernant les 20 départements dont le montant déclaré a le plus évolué, en pourcentage.

Tableau 12 - Départements dont le montant des dons déclarés a le plus augmenté en 2015

Département	Evolution entre 2014 et 2015 (en %)	Rang pour cette évolution	Périodes (1)
HAUTE LOIRE	31,8%	1	Juillet - Octobre
PARIS	15,2%	2	Mai
GUYANE	14,0%	3	-
MARTINIQUE	12,3%	4	Novembre
SEINE ET MARNE	11,1%	5	Juin
MAINE ET LOIRE	10,6%	6	Juillet
LOIR ET CHER	9,0%	7	Juillet - Octobre
HAUT RHIN	8,5%	8	Juillet - Octobre
PAS DE CALAIS	7,1%	9	Novembre - Décembre
REUNION	7,0%	10	Janvier - Juin
PYRENEES ATLANTIQUES	7,0%	11	Avril - Juin - Octobre - Décembre
INDRE	6,7%	12	Septembre
YVELINES	6,3%	13	Février
CORSE-DU-SUD	6,2%	14	Février - Juillet - Novembre
GIRONDE	6,1%	15	Juillet
PYRENEES ORIENTALES	6,0%	16	Février
JURA	6,0%	17	Juillet
VENDEE	5,8%	18	Juillet
SEINE-SAINT-DENIS	5,8%	19	Juillet - Novembre
LOIRET	5,7%	20	Juillet
Ensemble France	4,4%	-	-

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S. (1) Des arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris à ces dates, en 2015.

Comme nous l'avons observé et commenté l'an passé, il existe une corrélation entre de nombreuses catastrophes naturelles (inondations, tempêtes...), et une augmentation significative, dépassant nettement le repère général, des montants collectés et déclarés. On remarquera dans le tableau ci-dessus qu'en dehors de la Guyane, tous les départements dont le montant de dons a le plus augmenté ont fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle, en 2015.

Cette variation peut être limitée à l'année de la catastrophe, et sans que l'on note un effet durable : il en est ainsi des Alpes-Maritimes, par ailleurs toujours situées au bas du classement pour la densité de ses donateurs, mais qui ont présenté un don moyen en augmentation significative en 2014. Ce don moyen est revenu strictement à son niveau antérieur, en 2015.

Quelques corrélations entre les indicateurs socio-économiques⁷ et ces bilans

Précisons d'abord qu'une absence de corrélation est une information utile. Ainsi, on ne trouve aucun lien entre la répartition de la population par genres ou par tranches d'âge et les différents bilans de générosité. Il en est de même pour ce qui concerne le taux de chômage et le taux de pauvreté. La répartition des suffrages entre les deux candidats du deuxième tour, pour la dernière élection à la présidence de la république n'a pas non plus la moindre influence sur les résultats liés à la générosité.

En revanche, la densité et les caractéristiques d'urbanisation conduisent à des résultats plus favorables (corrélation 0,72 pour un maximum de 1), de même que la proportion de cadres dans chaque département (0,83). De façon modérée, mais avec une influence tout de même, le taux de participation électorale au 2^{ème} tour des élections présidentielles de 2012 est en lien avec les résultats liés à la générosité. La corrélation est de 0,54, jugée faible mais réelle à partir de 0,5.

⁷ Il s'agit ici d'un premier travail réalisé, au niveau des départements, à partir des indicateurs socio-économiques les plus récents, et la densité des donateurs mesurée au titre de l'année 2015. Ces travaux sont destinés à être enrichis.

E – Une approche inédite par communes

Méthodologie : Nous avons proposé à la direction générale des finances publiques de sélectionner les cent communes comportant le plus grand nombre de contribuables imposables. A partir des données relatives aux dons déclarés par les contribuables imposables correspondants, nous avons construit un classement, selon chacun des trois critères. C'est en faisant la moyenne de ces trois classements, une sorte de « combiné » entre ces trois approches, que nous présentons quatre tableaux, correspondant, en fonction de ce « combiné », à quatre quarts des communes.

Tableau 13 - Premier quart des communes, à partir du classement combiné des trois critères

Villes	Rangs occupés, selon les différents critères			Moyenne des trois classements	Rang de la ville pour cette moyenne des trois classements (1)
	Densité des donateurs	Bilan annuel moyen des dons	Effort de générosité		
VERSAILLES	1	2	3	2,0	1
NEUILLY-SUR-SEINE	2	1	6	3,0	2
STRASBOURG	4	8	4	5,3	3
PARIS	14	3	2	6,3	4
BOULOGNE-BILLANCOURT	15	4	9	9,3	5
MEUDON	6	6	19	10,3	6
LEVALLOIS-PERRET	23	5	10	12,7	7
COLMAR	24	12	5	13,7	8
LYON	22	19	15	18,7	9
VINCENNES	9	11	38	19,3	10
FONTENAY-SOUS-BOIS	34	9	16	19,7	11
ANGERS	18	30	14	20,7	12
CHAMBERY	13	36	17	22,0	13
CALUIRE-ET-CUIRE	3	22	44	23,0	14
PAU	10	41	22	24,3	15
ANTONY	5	16	53	24,7	16
NANCY	30	28	20	26,0	17
CRETEIL	73	7	1	27,0	18
MULHOUSE	45	25	12	27,3	19
ISSY-LES-MOULINEAUX	20	17	52	29,7	20
AIX-EN-PROVENCE	39	21	32	30,7	21
SAINT-ETIENNE	29	45	18	30,7	22
VALENCE	31	43	21	31,7	23
MONTROUGE	32	26	39	32,3	24
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	12	18	72	34,0	25

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S. (1) Il s'agit du rang obtenu par chaque commune, à partir de la moyenne des trois autres classements. Le tableau est construit à partir de ce rang.

La relative homogénéité sociale des communes de Versailles et de Neuilly-sur-Seine leur permet un classement aux deux premières places du « combiné ». On remarquera que, pour autant, Neuilly-sur-Seine, au 6^{ème} rang pour l'effort de générosité, se situe derrière Créteil (1^{er}), Paris (2^{ème}), Strasbourg (4^{ème}) et Colmar (5^{ème}). Au classement combiné, Strasbourg (3^{ème}), Colmar (8^{ème}), Lyon (9^{ème}) et Angers (12^{ème}), Chambéry (13^{ème}), Caluire-et-Cuire (14^{ème}) et Pau (15^{ème}), se glissent entre les huit premières communes de l'Île-de-France.

Dans ce premier quart, de par une relative mixité sociale, la ville de Paris n'arrive qu'en 14^{ème} rang pour la densité de ses donateurs imposables. On retiendra le grand écart de la ville de Créteil, au 7^{ème} rang pour le bilan annuel moyen des dons, au 1^{er} rang pour l'effort de ses donateurs, mais au 73^{ème} rang pour la densité de ses donateurs, certes généreux, mais proportionnellement peu nombreux. C'est un peu le même constat, mais moins tranché, pour la ville de Mulhouse.

Un peu pour des raisons de moyens économiques, mais peut-être aussi un peu dans la mesure où les organisations qui collectent les visent plus particulièrement, on trouve dans ce premier quart du tableau, 13 communes Franciliennes sur 25.

Tableau 14 - Deuxième quart des communes, à partir du classement combiné des trois critères

Villes	Rangs occupés, selon les différents critères			Moyenne des trois classements	Rang de la ville pour cette moyenne des trois classements
	Densité des donateurs	Bilan annuel moyen des dons	Effort de générosité		
GRENOBLE	28	49	26	34,3	26
NANTES	19	38	47	34,7	27
CANNES	87	10	7	34,7	28
AVIGNON	67	29	8	34,7	29
RUEIL-MALMAISON	8	15	86	36,3	30
CLAMART	21	23	66	36,7	31
COURBEVOIE	37	20	55	37,3	32
POITIERS	26	51	35	37,3	33
BORDEAUX	57	27	29	37,7	34
VILLEURBANE	62	40	11	37,7	35
ORLEANS	38	44	36	39,3	36
MASSY	60	35	23	39,3	37
SURESNES	43	13	64	40,0	38
MAISON-ALFORT	42	39	45	42,0	39
SAINT DENIS (LA REUNION)	83	14	30	42,3	40
MARSEILLE	70	34	24	42,7	41
CLERMONT-FERRAND	50	56	28	44,7	42
MONTPELLIER	55	48	33	45,3	43
ASNIERES-SUR-SEINE	54	24	58	45,3	44
TOULOUSE	56	42	40	46,0	45
CERGY	91	37	13	47,0	46
ROUEN	46	53	43	47,3	47
BESANCON	17	71	54	47,3	48
CAEN	36	57	50	47,7	49
VANNES	7	62	75	48,0	50

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S. (1) Il s'agit du rang obtenu par chaque commune, à partir de la moyenne des trois autres classements. Le tableau est construit à partir de ce rang.

Pour ce deuxième tableau, intéressons-nous aux communes qui présentent des résultats très différents, selon les critères. Ainsi, à l'image de certaines régions et de certains départements, certaines villes comportent peu de donateurs, au regard du potentiel que représentent leurs foyers imposables, mais obtiennent un bon rang pour le bilan moyen et/ou pour l'effort de générosité de ces donateurs.

Nous citerons ainsi Cannes (87^{ème} rang, 10^{ème} rang, 7^{ème} rang), Avignon (67^{ème} rang, 29^{ème} rang, 8^{ème} rang). Villeurbanne, Cergy, Bordeaux, Massy sont aussi un peu dans cette configuration. En Outre-mer, comme on l'a vu pour chacun des quatre départements, Saint-Denis de la Réunion présente cette même caractéristique.

Inversement, Rueil-Malmaison (8^{ème} rang, 15^{ème} rang, 86^{ème} rang), Clamart (21^{ème} rang, 23^{ème} rang, 66^{ème} rang) présentent une bonne densité de donateurs, mais un don moyen et/ou un effort de générosité assez modeste. La ville de Nantes est un peu dans cette caractéristique, de même que Besançon ou Vannes.

Les communes présentant des classements assez proches sont ici Orléans et Maisons-Alfort, en milieu de ce tableau, et Toulouse ou Rouen, plutôt en dernière partie de ce tableau.

Tableau 15 - Troisième quart des communes, à partir du classement combiné des trois critères

Villes	Rangs occupés, selon les différents critères			Moyenne des trois classements	Rang de la ville pour cette moyenne des trois classements (1)
	Densité des donateurs	Bilan annuel moyen des dons	Effort de générosité		
RENNES	11	64	71	48,7	51
NIMES	59	46	41	48,7	52
COLOMBES	52	32	62	48,7	53
ANNECY	51	50	46	49,0	54
TOULON	77	47	25	49,7	55
METZ	35	63	51	49,7	56
DIJON	41	60	49	50,0	57
TOURS	53	58	42	51,0	58
FORT-DE-FRANCE	93	33	27	51,0	59
DUNKERQUE	71	54	34	53,0	60
PUTEAUX	61	31	69	53,7	61
LILLE	68	55	48	57,0	62
MONTAUBAN	33	68	70	57,0	63
LA ROCHELLE	27	76	80	61,0	64
NANTERRE	72	52	60	61,3	65
LE MANS	48	74	63	61,7	66
VITRY-SUR-SEINE	96	59	31	62,0	67
LIMOGES	40	80	73	64,3	68
HYERES	69	66	67	67,3	69
MONTREUIL	64	73	68	68,3	70
PERPIGNAN	65	75	65	68,3	71
CLICHY	82	67	57	68,7	72
REIMS	76	70	61	69,0	73
NIORT	16	94	98	69,3	74
BOURGES	49	84	78	70,3	75

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S. (1) Il s'agit du rang obtenu par chaque commune, à partir de la moyenne des trois autres classements. Le tableau est construit à partir de ce rang.

Lorsque l'on observe les classements les plus tranchés, entre la densité des donateurs, cette générosité collective utile à connaître, et l'effort rapprochant le don moyen et le revenu moyen, illustrant une générosité individuelle utile à saluer, on obtient deux types de villes.

Les premières comportent beaucoup de donateurs, mais présentant un indice de générosité assez faible : il en est ainsi de Rennes, Montauban, La Rochelle, et tout particulièrement Niort.

Les autres ne présentent pas une forte densité de donateurs, mais ceux qui donnent se montrent particulièrement généreux : il en est ainsi de villes comme Toulon, Fort de France, Dunkerque ou encore Vitry-sur-Seine.

Les communes présentant un rang relativement proche et situées en haut de ce tableau sont les suivantes : Colombes, Annecy, Dijon, Puteaux. En bas de tableau, c'est aussi le cas pour Hyères, Montreuil ou Perpignan.

Tableau 16 - Dernier quart des communes, à partir du classement combiné des trois critères

Villes	Rangs occupés, selon les différents critères			Moyenne des trois classements	Rang de la ville pour cette moyenne des trois classements (1)
	Densité des donateurs	Bilan annuel moyen des dons	Effort de générosité		
QUIMPER	25	95	93	71,0	76
SAINT-DENIS	99	78	37	71,3	77
AULNAY-SOUS-BOIS	89	69	56	71,3	78
BREST	47	93	82	74,0	79
NICE	81	65	77	74,3	80
PESSAC	44	82	97	74,3	81
VILLEJUIF	78	79	76	77,7	82
ANTIBES	84	72	81	79,0	83
AMIENS	63	88	89	80,0	84
IVRY-SUR-SEINE	80	87	74	80,3	85
MERIGNAC	66	85	91	80,7	86
TOURCOING	92	91	59	80,7	87
LE HAVRE	75	90	79	81,3	88
SAINT-NAZAIRE	58	98	88	81,3	89
NOISY-LE-GRAND	86	77	85	82,7	90
SARTROUVILLE	74	83	94	83,7	91
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	88	81	87	85,3	92
SAINT-PAUL (LA REUNION)	98	61	99	86,0	93
CAGNES-SUR-MER	85	86	92	87,7	94
CHELLES	79	92	95	88,7	95
ARGENTEUIL	97	89	84	90,0	96
LA SEYNE-SUR-MER	90	96	90	92,0	97
DRANCY	100	99	83	94,0	98
FREJUS	94	97	96	95,7	99
AJACCIO	95	100	100	98,3	100

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S. (1) Il s'agit du rang obtenu par chaque commune, à partir de la moyenne des trois autres classements. Le tableau est construit à partir de ce rang.

Figurent ici des villes dont les caractéristiques semblent un peu moins favorables, les communes de La Seyne-sur-Mer, Drancy, Fréjus et Ajaccio fermant la marche.

Certaines villes appartenant à ce dernier quart présentent néanmoins un rang convenable pour ce qui concerne la densité de leurs donateurs : Quimper (25^{ème} rang), Brest (47^{ème} rang) ou Pessac (44^{ème} rang). D'autres affichent un effort de générosité à signaler : Saint Denis (37^{ème} rang national).

Une belle histoire béarnaise

Le lecteur aura aperçu la ville de Pau au dixième rang de ces cent plus grandes communes, pour la densité de ses donateurs. Elle est, en effet, de 30,5%, pour une moyenne nationale de 24,3%. Avec 20.000 foyers imposables sur 80.000 habitants environ, elle vient damer le pion à la ville de Rennes (11^{ème}) et surtout à Paris (14^{ème}). Ceci est d'autant plus à souligner que le revenu moyen des foyers imposables de la ville est de 37.100 euros annuels, sensiblement inférieur à la moyenne nationale qui est de 41.100 euros. Le bilan annuel moyen des dons de ces Béarnais est de 489 euros, sensiblement supérieur à la moyenne nationale de 463 euros.

Et si l'on ajoute les basques, autre population à la culture et aux traditions de solidarité bien ancrées, on parvient à un excellent classement des Pyrénées-Atlantiques, au sixième rang national, pour la densité de ses donateurs, et ce depuis plusieurs années. Et ce devant les Hauts-de-Seine (8^{ème}) et les Yvelines (14^{ème})...

CHAPITRE 4 – LES DONS AUX PARTIS POLITIQUES

Au titre de l'année 2015, et ce pour le troisième exercice consécutif, les dons aux partis politiques ont fait l'objet d'une ligne spécifique dans la déclaration de revenus. Ce dispositif a été lancé au titre de l'année 2013, mais il nous a semblé nécessaire d'attendre l'année 2014, qu'il soit bien assimilé par les déclarants pour présenter un premier panorama de ces dons particuliers, qui nous semble s'inscrire dans une démarche de citoyenneté. Nous disposons donc désormais de deux années permettant un premier suivi.

Pour l'année 2015, 327 000 foyers fiscaux ont déclaré un don à un parti politique (en baisse de 14% par rapport à l'année 2014)⁸, pour une somme totale de 94 millions d'euros (en baisse de 13% par rapport à l'année 2014). Le bilan moyen annuel de ces dons, par foyer fiscal, a toutefois un peu augmenté, passant de 272 euros en 2014, à 287 euros en 2015. On retrouve à peu près le même partage des dons aux partis politiques, déclarés par les contribuables imposables (74%), et déclarés par les non imposables (26%), que pour les dons aux associations.

Deux tableaux permettent de voir comment ces donateurs et ces montants se répartissent respectivement, en fonction de la strate de revenu imposable et en fonction de l'âge.

Tableau 17 - Caractéristiques des déclarants et des montants, en fonction de la strate de revenus

Strates de revenus	Bilan annuel moyen	Proportion de déclarants	Ventilation des déclarants	Ventilation des montants
Moins de 19 000 euros	148	0,2%	14%	7%
19 001 à 23 000 euros	183	0,7%	7%	5%
23 001 à 31 000 euros	201	1,0%	15%	11%
31 001 à 39 000 euros	222	1,4%	14%	11%
39 001 à 78 000 euros	316	2,2%	36%	40%
Plus de 78 000 euros	576	3,4%	13%	27%
Total	287	0,9%	100%	100%

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S

Le bilan annuel moyen des dons progresse au fur et à mesure des revenus imposables, jusqu'à près de 580 euros. La proportion des déclarants évolue dans le même sens, jusqu'à 3,4% pour les contribuables déclarant plus de 78 000 euros annuels. On notera que la proportion globale des déclarants (0,9%) est nettement inférieure à ce qu'elle était en 2014 (1,7%).

Les contribuables dépassant 39 000 euros de revenus annuels représentent ici près de la moitié des donateurs (49%), pour un montant déclaré de 67% du total.

Tableau 18 - Caractéristiques des déclarants et des montants, en fonction de l'âge

Age des déclarants	Bilan annuel moyen	Proportion de déclarants	Ventilation des déclarants	Ventilation des montants
Moins de 30 ans	176	0,1%	3%	2%
30-40 ans	289	0,4%	7%	7%
40-50 ans	320	0,7%	13%	14%
50-60 ans	347	1,0%	18%	22%
60-70 ans	309	1,6%	26%	28%
Plus de 70 ans	230	1,5%	33%	26%
Total	287	0,9%	100%	100%

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S

Même si les moyens disponibles augmentent en fonction de l'âge des déclarants, on observe une nette réserve chez les moins de 40 ans : les donateurs ne représentent que 0,1% des foyers fiscaux (0,2% en 2014), chez les moins de 30 ans et 0,4% parmi les trentenaires. De ce fait, ensemble ils ne correspondent qu'à 10% des déclarants et à 9% des montants de dons aux partis politiques.

⁸ Rappelons que le calendrier électoral comportait des municipales (mars), des européennes (mai) et des sénatoriales (septembre). Il a été un peu plus dense que le calendrier 2015, comportant des élections départementales (mars) et régionales (décembre).

La part belle revient aux plus de 60 ans : les donateurs représentent 1,6% du total des foyers fiscaux de cet âge, ce qui leur permet de constituer un groupe correspondant à près de 60% du total des déclarants, contribuant à 54% du total des dons. C'est le groupe des septuagénaires qui représente la plus forte proportion des déclarants (33%), et celui des sexagénaires qui apporte la plus forte proportion des dons (28%).

L'approche territoriale nous montre, sans surprise, qu'à elle seule, la région Ile-de-France représente 32% des montants en 2015 (30% en 2014). On notera que la région Rhône-Alpes arrive en deuxième position, avec 8% des montants, tout comme la région PACA. Le Nord-Pas-de-Calais (5,3%) et l'Aquitaine (4,8%) sont suivis par trois régions qui comportent environ 4% des montants : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et les Pays de Loire.

Pour ce qui concerne les départements, les Parisiens déclarent un peu plus de 10% des montants déclarés au titre des dons aux partis politiques. Les Hauts-de-Seine représentent 4,8% des montants, assez loin devant les Bouches-du Rhône, le Val de Marne et la Seine-Saint-Denis (3,6%). Le Rhône est assez distancé, dans ce classement, avec une proportion de 2,8% des montants déclarés.

Dès lors que nous disposons également des montants déclarés dans les principales villes de France, il est intéressant de présenter le rang de celles qui arrivent dans la première moitié du classement.

Tableau 19 – Classement des villes en fonction des montants déclarés au titre des dons aux partis politiques

Villes	Rang	Villes	Rang
PARIS	1	ROUEN	26
MARSEILLE	2	ANGERS	27
LYON	3	VITRY-SUR-SEINE	28
TOULOUSE	4	FONTENAY-SOUS-BOIS	29
NICE	5	DIJON	30
NEUILLY-SUR-SEINE	6	ARGENTEUIL	31
NANTES	7	VILLEURBANE	32
LILLE	8	TOULON	33
BORDEAUX	9	LIMOGES	34
MONTPELLIER	10	METZ	35
SAINT DENIS (LA REUNION)	11	SAINT-ETIENNE	36
RENNES	12	SAINT-NAZAIRE	37
MONTREUIL	13	CLERMONT-FERRAND	38
STRASBOURG	14	SAINT-PAUL (LA REUNION)	39
BOULOGNE-BILLAN COURT	15	ORLEANS	40
GRENOBLE	16	NANCY	41
AIX-EN-PROVENCE	17	REIMS	42
LE MANS	18	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	43
LE HAVRE	19	COLOMBES	44
BESANCON	20	LEVALLOIS-PERRET	45
NANTERRE	21	POITIERS	46
SAINT-DENIS	22	ASNIERES-SUR-SEINE	47
CRETEIL	23	RUEIL-MALMAISON	48
VERSAILLES	24	MULHOUSE	49
NIMES	25	ANTONY	50

Source : Direction générale des finances publiques - Traitement R&S

On remarquera que ce classement est un peu différent de celui que l'on obtiendrait en prenant la population de chaque ville. Les observateurs intéressés pourront éventuellement faire un lien avec ce qu'ils connaissent de la vie politique de chacune d'entre elles.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont tout particulièrement :

- Aux experts qui nous accompagnent pour ces sujets liés à la générosité financière, et à nos partenaires qui ont participé à cette publication : Daniel Bruneau, ancien directeur de la recherche de fonds et de la communication des petits frères des Pauvres, administrateur d'Admical ; Christian Cascio, directeur du Carrefour des associations parisiennes ; Xavier Delsol, avocat, fondateur de Juris Associations ; Jean-Marie Destrée, délégué général adjoint de la Fondation Caritas France ; Olivier Lebel, ancien directeur général de Médecins du Monde ; Jean-Louis Posté, de la Délégation Catholique pour la Coopération ; Sophie Rieunier, professeur des Universités (Paris Est Marne-la-Vallée)...
- A tous les correspondants fidèles des associations et fondations suivantes qui dialoguent avec nous et nous aident à construire un large panel, représentatif de la collecte en France :

Apprentis d'Auteuil, ARSEP, Asmaé-Sœur Emmanuelle, Association Française des polyarthritiques, ATD Quart Monde, CFRT le jour du Seigneur, Comité Français pour la Solidarité internationale, Conférence des Evêques de France, DCC – Délégation Catholique pour la Coopération, Eglise Protestante Unie de France, Elevages sans frontières, Fédération Française de Cardiologie, Fondation Caritas France, Fondation de France, Fondation de l'armée du salut, Fondation du Souffle, Fondation Entreprendre, Fondation les amis de l'Arche, GEFLUC, Jeunesse au Plein Air, les blouses roses, les chiens guides d'aveugles de l'ouest, les Restaurants du Cœur, Ligue de Protection des Oiseaux, Maisons d'accueil l'Îlot, Nos petits frères et sœurs, Œuvre Falret, On Ehm le Cameroun, Petits frères des Pauvres, Petits Princes, Planète Enfants & Développement, Société Nationale de Sauvetage en Mer, Solidarités International, WWF-France...

- A nos 5 partenaires : l'agence Excel, son président Eric Dutertre et sa responsable de la communication Charlotte Charrier ; le Comité de la Charte du Don en Confiance, sa directrice générale Nathalie Blum et sa responsable des partenariats Mathilde Cuchet-Chosseler ; l'Association française des Fundraisers, son président Xavier Delattre, sa directrice Yaële Afériat et sa responsable de la communication Lenaig Naudais ; l'Institut des dirigeants d'associations et fondations, son vice-président Bernard Bazillon et Julia Fernandez sa déléguée générale ; l'Institut de Développement de l'Ethique et de l'Action pour la Solidarité, sa présidente Isabelle Gougenheim et sa déléguée générale Suzanne Chami.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts et d'universitaires au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux et régionaux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

PARTENAIRES ASSOCIES A CETTE PUBLICATION

- L'**AFF, Association Française des Fundraisers** est l'association qui fédère les professionnels du fundraising et du mécénat de tous les secteurs de l'intérêt général : de l'action sociale et humanitaire à l'enseignement supérieur en passant par la recherche, la culture, les collectivités locales, la santé, ou encore l'environnement. Forte de son réseau de professionnels du fundraising, l'association a pour vocation d'être un lieu de rencontre et de partage des bonnes pratiques, tant sur le plan éthique que technique. www.fundraisers.fr

- Composé de 150 adhérents, l'**IDAF, Institut des Dirigeants d'Associations et Fondations**, regroupe des dirigeants, élus et salariés, d'associations et fondations, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, souhaitant actualiser et mutualiser leurs connaissances dans une logique d'amélioration de leurs pratiques (fiscalité, stratégie d'organisation et de développement, financements etc.). A travers ses activités, l'IDAF met à disposition de ses membres un contenu pédagogique et de l'expertise technique contribuant à la réflexion ainsi qu'à l'évolution des idées et des pratiques. www.idaf-asso.fr

- **IDEAS, Institut de Développement de l'Ethique et de l'Action pour la Solidarité**, est une association reconnue d'intérêt général, fondée en 2005 pour répondre à un double besoin identifié sur le terrain : renforcer les capacités des associations et des fondations et développer la philanthropie en France, en créant des passerelles entre les acteurs de la solidarité et ceux de la philanthropie.

IDEAS a ainsi créé un Label en 2010 dans ce double objectif de répondre à la fois aux attentes des financeurs en terme de transparence et d'efficacité de l'action (mécènes privés, bailleurs publics, donateurs...) et aux besoins des associations et des fondations qui souhaitent être accompagnées dans leur démarche d'amélioration de leurs pratiques. En proposant, aux associations et aux fondations volontaires, un accompagnement bénévole et dans la durée, sur la base d'une méthodologie structurante (le Guide des bonnes pratiques accessible librement sur le site www.ideas.asso.fr), l'ambition d'IDEAS est en effet de favoriser la qualité, la pérennité et la capacité de mobilisation des acteurs de la solidarité. www.ideas.asso.fr

- **Le Don en confiance**, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration de règles de déontologie contenues dans la Charte, l'octroi, sur une base volontaire, d'un label "Don en confiance" aux organisations d'intérêt général, toute cause confondue, et le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent de facto. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Don en confiance sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière. A ce jour, le Don en confiance rassemble 84 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts. Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci : www.donenconfiance.org

- Agence conseil de référence en fundraising, mécénat et philanthropie, **EXCEL** accompagne, depuis 25 ans, tous les acteurs de l'intérêt général dans leurs stratégies et campagnes de levées de fonds. Notre ambition est toujours d'explorer avec vous les nouveaux enjeux et territoires de la générosité. www.excel.fr

Ces partenaires ont également été associés à une publication intitulée
Les dons au titre de l'ISF : bilan national et territorial, parue en septembre 2016.